

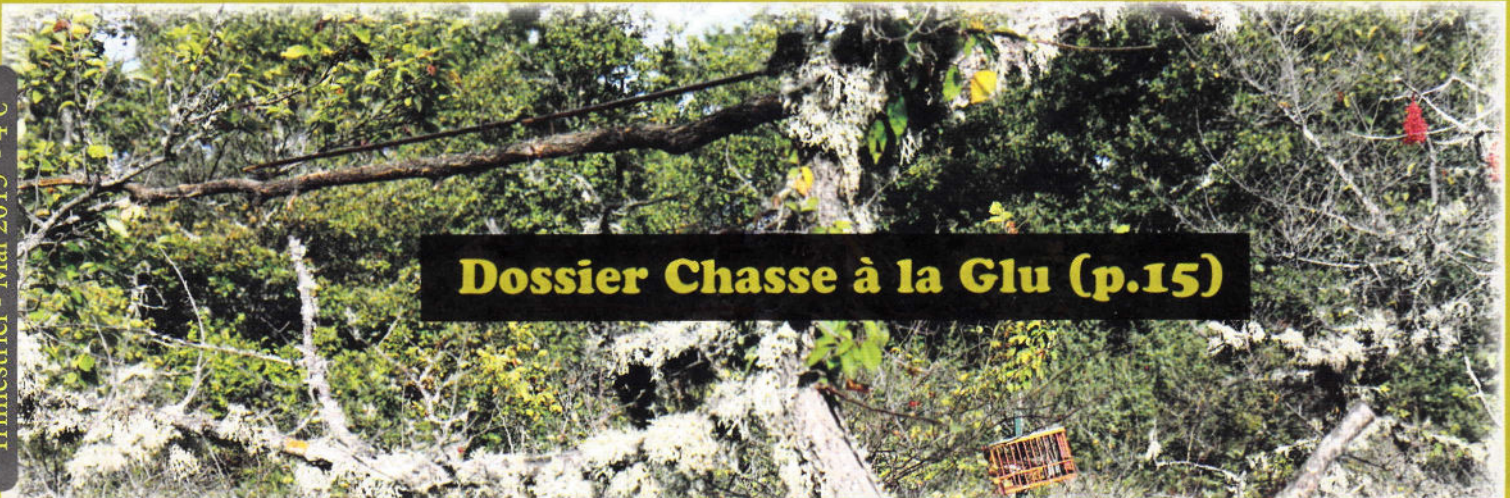
# LE CHASSEUR Varois N°2



## CONGRES DEPARTEMENTAL (p.4)



## Dossier Chasse à la Glu (p.15)



## LE MOT DU PRÉSIDENT



Amis chasseurs,

Voici le numéro deux de notre journal « Le Chasseur Varois », faisant suite à notre Assemblée Générale qui s'est déroulée à Hyères le 18 avril dernier. Au cours de cette assemblée, bon nombre de questions ont été soulevées, et des décisions ont été prises, concernant les modalités et les cotisations de la saison prochaine.

Pour l'année 2015-2016, nous avons constaté avec satisfaction, que le montant des dégâts grand gibier est en très nette diminution. Il est vrai que c'est une situation provisoire, mais sachant que le mois de juin est très proche, nous pouvons de façon pratiquement certaine, anticiper sur les résultats.

Il y a comme conséquence de cette situation, une baisse très importante du prix du timbre grand gibier. En effet si l'année dernière dans des circonstances très difficiles, au regard des montants des dégâts, nous avons dû mettre le timbre grand gibier à 110 €, par contre cette année, nous allons avec grand plaisir le fixer à 50 €. Le timbre fédéral, quant à lui, va augmenter de 10 €. C'est ainsi qu'il passera de 70 € à 80 €. C'est la conséquence d'une baisse importante du nombre de chasseurs dans le département, soit 1 580 permis de moins par rapport à l'année précédente. Ce sont donc de bonnes nouvelles à l'orée de la saison qui arrive, car il y aura une stabilité du prix des bracelets grand gibier, du fait des diverses cotisations qui demeureront inchangées au niveau de la Fédération Départementale des Chasseurs du Var.

Toutefois, cette situation ne nous permet pas de présager de l'avenir sans envisager une rigueur importante dans les années futures, en fonction de nos décisions vis-à-vis des problèmes concernant les indemnités de dégâts grand gibier. Il faut de la rigueur, beaucoup de rigueur et je tiens

à remercier tous ceux qui, au cours de l'exercice 2014-2015, nous ont apporté leur aide et leur soutien. Je veux bien sûr parler de tous les salariés de notre Fédération, autour de Bruno GIAMINARDI, et de tous les membres des sociétés de chasse qui ont œuvré pour la diminution de la note des dégâts.

Je tiens aussi à remercier le nouveau Préfet du Var, Monsieur Pierre SOUBELET, qui dès son arrivée, a accepté, dans le cadre des indemnités des dégâts de grand gibier, des règles qui étaient celles que nous souhaitions voir appliquées. Notamment en ce qui concerne le fait que les agriculteurs, les viticulteurs, doivent déclarer à l'administration fiscale les indemnités que nous leur réglons. Situation qui avait été plus ou moins contestée par l'ancienne mandature administrative.

Nous avons aussi, avec plaisir, constaté que Monsieur le Préfet souhaite étudier avec beaucoup d'attention, les conditions d'indemnités, notamment sur les parcelles où il y a beaucoup de manquant sur la vigne. C'est vrai que tous ces facteurs ont contribué à assainir la situation. Pour ceux qui ont l'esprit chagrin, nous pouvons dire que cela a été accompagné d'une excellente récolte au niveau de la saison 2014-2015 pour les viticulteurs, et compte tenu de toutes ces conditions, je pense que nous démarrons la nouvelle saison dans un climat assaini.

Il est bien évident que ce ne sont pas les seules mesures qui vont assainir le climat entre chasseurs et agriculteurs. Il est nécessaire de continuer d'exercer la pression que nous avons mise en place les années précédentes, et cette année, concernant les prélèvements de sangliers. Nous devons impérativement retourner à une situation où comme l'on dit dans le jargon cynégétique, il faut que l'on arrive à un équilibre agro-sylvo-cynégétique qui doit apporter une solution raisonnable au problème des populations de sangliers.

En ce qui concerne les problèmes cruciaux, concernant le devenir de la chasse et de certaines chasses en particulier, nous sommes actuellement dans une situation conflictuelle avec nos parlementaires sur le vote concernant la loi sur la biodiversité. Comme vous avez pu le constater sur divers écrits et parutions, la loi sur la biodiversité a été votée en première lecture à l'Assemblée Nationale, avec l'interdiction de la glu dans les 5 départements de la région Provence Alpes Côte d'Azur où elle était pratiquée. Nous avons réagi auprès des parlementaires, nous savons maintenant qu'une deuxième phase de la lecture de cette loi sera faite devant le Sénat. Les sénateurs ont été bien sûr contactés. Nous demandons aux Maires, aux Conseillers Départementaux de mettre une pression sur les sénateurs de notre département en particulier, et sur les sénateurs français en général, ainsi que sur le nouveau rapporteur de cette loi au sénat, Monsieur Ladislas PONIATOWSKI, en ce qui concerne notamment l'interdiction de la glu.

Ces débats se dérouleront en Commission à partir du 15 juin et se poursuivront par une des séances plénières au Sénat, entre le 6 et le 10 juillet. Nous avons mis en place des pétitions à faire signer si possible avant le 31 mai, et nous avons organisé une grande réunion à Manosque le 11 avril dernier.

Deuxième point qui est relativement important, en ce qui concerne la saison à venir, c'est la location des forêts domaniales. Monsieur BURTIN Directeur interdépartemental, lors de notre congrès à Hyères, en a largement dressé les bases, et nous sommes prêts. Nous allons à nouveau nous réunir pour organiser des réunions entre locataires et l'Office National des Forêts, afin que qu'on puisse envisager le bail 2016-2028 dans les meilleurs conditions.

Concernant le dossier des nuisibles, l'arrêté 2016 devrait sortir prochainement. Nous pensons bien sûr conserver le renard comme nuisible et avec un dossier assez étoffé, que nous avons fourni dernièrement, nous pensons que nous pourrions intégrer la pie.

En ce qui concerne les autorisations et les divers arrêtés concernant la chasse d'été, vous serez bien sûr informés très rapidement, mais là aussi après des discussions avec l'administration, nous avons pu retrouver une certaine sérénité, du fait que certains secteurs vont être autorisés à l'agrainage de dissuasion. Les autorisations de tir d'été vont être données aux agriculteurs et à leur ayant droit dans le cadre des sociétés communales de chasse ou des sociétés privées. C'est une avancée importante, la Fédération ayant obtenu d'être tenue au courant, au fur et à mesure de ces demandes, afin de pouvoir réagir dans les secteurs où des problèmes se poseraient. C'est vraiment important pour la sécurité des uns et des autres, nous pensons que la D.D.T.M. a pris conscience de notre demande, de notre souhait de voir réaliser ces opérations dans de bonnes conditions et surtout avec une sécurité maximum, je pense que nous y arriverons au cours de cette saison.

Voilà mes chers amis ce que je voulais vous dire, au lendemain de notre Assemblée Générale qui a été, je ne dirai pas exceptionnelle, mais très brillante avec bon nombre d'invités de très haut niveau qui sont intervenus, notamment notre lobbyiste de la Fédération Nationale, Monsieur Thierry COSTE, notre avocat national, Maître Charles LAGIER. Des parlementaires se sont excusés d'être absents lors des débats à l'Assemblée Nationale, concernant la glu. L'O.N.F. est intervenu pour essayer d'assainir un peu le climat, qui était quelque peu conflictuel avec les sociétés de chasse, concernant les autorisations de circulation sur les pistes.

A l'orée de la nouvelle saison, je pense que toutes les conditions sont requises pour que nous ayons une saison 2015-2016 très fructueuse et que chacun puisse y retrouver son compte. Je vous souhaite en Saint-Hubert à tous, une bonne année cynégétique, notamment pour ceux qui veulent débiter le tir d'été du brocard à partir du 1er juin.

Marc MEISSEL, Le Président de la F.D.C.V.

**RAPPEL Nos nouvelles coordonnées**

Fédération Départementale des Chasseurs de Var  
Place Georges Clémenceau  
21 rue de Tielt  
83170 Brignoles

Téléphone : 04.94.80.06.95

Télécopie : 04.94.59.54.35

[www.fdc83.com](http://www.fdc83.com)

[Contact@fdc83.com](mailto:Contact@fdc83.com)

**Editeur de Publication : FDCV**

**Directeur et Rédacteur en Chef : M. Marc MEISSEL**

**Impression : Imprimerie JOUBERT**

ZI 1ère Avenue - 6001 M

BP 647

06517 CARROS CEDEX

**Dépôt légal : à parution**

**Administration, rédaction, composition,  
montage, publicités, petites annonces :**

Christel HELSTROFFER

100 Allée des Harkis - Rés. Jardin d'Alexandre

83700 Saint Raphaël - Tél. : 07.88.57.84.82

Email : [mag@fdc83.com](mailto:mag@fdc83.com)

**Crédit photos : FDCV, DR, Christel HELSTROFFER**

## CONGRES DEPARTEMENTAL

Samedi 18 avril 2015, se déroulait à HYERES, salle la Villette à l'Espace 3000, notre Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs varois.

C'est devant une salle comble (environ 500 personnes), que Marc MEISSEL, Président de la F.D.C.V., a prononcé l'ouverture de séance et fait lecture de l'ordre du jour, en présence de nombreuses personnalités et de membres d'organismes officiels.

Marc MEISSEL a remercié tout d'abord le bureau de la société communale de chasse d'Hyères pour l'organisation de cette manifestation, ainsi que Robert MOUTE de « La Sarcelle », grâce à qui le Congrès a pu avoir lieu dans cette magnifique salle à Hyères en 2015.

HYERES, une commune bleue et verte

Puis il a donné la parole à Michel BIANCOTTO, qui a souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants, et dit sa fierté d'accueillir l'Assemblée Générale des chasseurs du Var. Il a remercié à son tour la municipalité, Monsieur le Député Maire Jean-Pierre GIRAN, Monsieur Elie DI RUSSO, Adjoint spécial au Personnel, aux Espaces verts, à l'Agriculture et à la Forêt, et les personnes qui ont œuvré pour la réussite de cette manifestation.

**Michel BIANCOTTO, Président de la Société de Chasse Communale de Hyères : les chasseurs en ligne de mire.**



Il s'est félicité de l'excellente représentativité de la chasse, avec 8 sociétés de chasse, 6 équipes de battue, les modes de chasse traditionnelle, et ces pratiques permettent de révéler des valeurs de traditions ancestrales et familiales. Aujourd'hui, de multiples questions se posent sur les attaques de nos opposants. Pourquoi interdire la chasse sélective qu'est la glu ? Pour l'oie, la chasse est interdite en février, tandis qu'aux Pays-Bas on y tue de très nombreux oiseaux. On nous demande de chasser le sanglier du 1er juin au 31 mars dans le Var, avec une pression en période de gestation. Nos opposants ont les chasseurs en ligne de mire, s'est-il indigné, en soulignant que d'autres pratiques plus radicales ne dérangent pas les opposants à la chasse.

« N'oublions pas que le chasseur est le meilleur conservateur de la nature », a conclu Monsieur BIANCOTTO.

**Elie DI RUSSO, Adjoint délégué à l'Agriculture, aux Espaces Verts et aux Forêts, représentant le député-Maire Monsieur Jean-Pierre GIRAN : les chasseurs sont des défenseurs et des protecteurs.**



Particulièrement heureux d'accueillir cette manifestation, il a assuré aux participants que le Maire est de tout cœur avec eux. Il a rappelé la superficie de 13 400 ha de la commune, qu'elle est à la fois insulaire avec

les trois îles du Parc National de Port-Cros, littorale avec 40 kilomètres de côtes urbaines, agricole puisqu'elle est la capitale de la fleur coupée avec le marché aux fleurs de la SICA, mais c'est aussi une commune forestière avec 4 500 hectares, soit un tiers de son territoire. Aussi, Hyères est à la fois bleue et verte.

La chasse est donc très présente sur cette commune, et une tradition bien ancrée, avec notamment une société de chasse communale. Les chasseurs hyérois, qui connaissent bien leur territoire, s'impliquent beaucoup pour sa préservation, et beaucoup font partie du Comité Communal contre les Feux de Forêt. Ces chasseurs sont donc des connaisseurs de la forêt, mais aussi des défenseurs et des protecteurs. Cela doit être dit, et reconnu. Les chasseurs sont aussi des acteurs des espaces naturels, à partager bien sûr avec d'autres. Ils contribuent au maintien d'une ruralité vivante à laquelle, en tant qu'Adjoint spécial, M. DI RUSSO est attaché. Les chasseurs peuvent compter sur le soutien du Maire Monsieur GIRAN et de son adjoint M. DI RUSSO, dans la poursuite de leurs missions.



**Francis GIORGI, Administrateur, Secrétaire Général Adjoint de la F.D.C.V**

Il exposa le compte rendu de l'Assemblée Générale du 12 avril 2014 à Brignoles dans ses grandes lignes.

### COMPTE RENDU MORAL 2014

Par Marc MEISSEL



#### Réunions de secteur

Elles ont été organisées dans le courant mars et début avril 2015, sur six secteurs, Ginasservis, Seillans, Le Muy, Bormes, Brignoles et Six-Fours. Elles ont permis d'évoquer largement les actions menées par la Fédération et les problèmes rencontrés actuellement. Monsieur MEISSEL a fait un rappel des points les plus importants.

132 sociétés communales ont participé à ces réunions, 4 ont été excusées et 15 étaient absentes. Pour les sociétés privées, 51 ont participé, et 69 ont été absentes. Les lieutenants de louveterie ont été au nombre de 14 et 2 se sont fait excuser, et bien sûr nous avons eu la présence de 15 administrateurs fédéraux sur 16, puisque notre Secrétaire Général Fernand BARNY était souffrant. Au cours de ces réunions, nous avons évoqué la situation financière de la Fédération et des propositions de cotisations 2015/2016.

#### Un nouveau Préfet

En 2014 un nouveau Préfet, Monsieur Pierre SOUBELET, est arrivé dans le Var, le bureau de la Fédération a été reçu très rapidement, le courant est bien passé. Une discussion franche s'est portée sur les dossiers, et le bureau a été assuré de son soutien à partir des éléments qui seront fournis pour la défense des chasseurs. Lors du conseil départemental, Monsieur le Préfet a été fidèle à ce qui avait été dit en rendez-vous, et il a mis clairement les choses au point.

#### Le nouveau Permis de Chasser

Parmi les autres thèmes importants lors des réunions de secteur, l'examen du Permis de Chasser a été débattu. Cet examen a posé un certain nombre d'interrogations quant aux résultats avec sa nouvelle formule depuis le début de l'année 2014. Les résultats ont en effet été très moyens, avec 54 % maximum de réussite.

Une réunion avec les responsables nationaux a été organisée, pour voir les points sur lesquels il était possible d'intervenir, et faire remonter le niveau des résultats.

Les bons résultats se sont fait assez rapidement sentir, et les premiers résultats de 2015 ont permis d'enregistrer à nouveau 70 % de réussite avec satisfaction. Le problème du nombre important de demandes d'inscriptions subsiste pour le moment. Une session en août pourrait être organisée, grâce à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, c'est-à-dire avant l'ouverture de la chasse 2015-2016. Sont inscrits à ce jour 106 candidats, auxquels s'ajoutent 46 candidats qui ont échoué au début de l'année et souhaitent se représenter. Ce sont donc 150 personnes qui pourraient bénéficier de cette session supplémentaire.

### Les formations

Tous types de formations ont été faits en 2015. Ces formations sont assurées avec brio par le Vice-président de la F.D.C. Michel VIAN. Il s'agit tout d'abord des formations de gardes (gardes des bois, gardes pêche, gardes chasse, garde particulier), pour lesquelles la F.D.C. du Var a reçu l'agrément départemental.

Des piégeurs ont été également formés, puisque c'est nécessaire et indispensable dans le cadre de la régulation des espèces nuisibles. Dans le cadre de l'éveil à la nature, à la faune et à la flore de notre département, des interventions ont été faites en milieu scolaire, dans les écoles, à la demande des directeurs et des enseignants. Il n'y a plus de partenariat à l'échelon national, et les accords sont pris avec les Inspections d'Académie.

Au niveau de l'aspect sécurité, les réunions sur la sécurité ont continué à être organisées avant la préouverture au 1er août. Plus de 1 000 chasseurs ont été ainsi réunis, qui sont pour la plupart des responsables de chasse. Ces réunions ont été couplées avec la formation loup. Il faut savoir que pour le tir du loup, une formation spéciale est nécessaire, qui débouche sur un agrément, délivré par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Monsieur Daniel MATHIEU, Responsable du Service Départemental de Garderie, est intervenu au cours de réunions à La Martre et à Aups afin que les chasseurs, dans le cadre d'une possible participation à une battue "grand gibier" loup, soient en mesure d'intervenir.

### Les loups

A ce sujet, cette année, il a été prélevé 4 loups, sur Arrêté préfectoral, sur le camp militaire de Canjuers, 2 autres loups ont été tués sur la route, l'un entre Hyères et Toulon, et l'autre à la limite des Alpes-Maritimes, dans le secteur Tanneron / Les Adrets / Mandelieu. Or actuellement, il y a de nouvelles attaques dans les Alpes Maritimes. Notre collègue, Président de la Fédération Nationale, Bernard BAUDIN a pris des rendez-vous avec Monsieur Christian ESTROSI Député des Alpes-Maritimes, et le Collectif des Bergers des Alpes-Maritimes, et avec Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, la semaine prochaine, pour essayer d'alléger la procédure concernant les possibilités de tir du loup pour la saison 2015/2016 en battue. Les résultats de ces rendez-vous sont attendus avec impatience car il y a une demande forte concernant le secteur.

### Un dimanche à la chasse

En 2014, le 19 octobre, a été organisée une manifestation appelée « Un dimanche à la chasse ». Cette opération revêt un caractère national, mais n'avait pas encore eu lieu dans le département du Var, et nous y avons participé cette année pour la première fois.

Nous avons pu y accueillir 84 non chasseurs, qui ont participé à une demi-journée de chasse, accueillis par onze sociétés de chasse volontaires, et ont ensuite partagé le casse-croûte. Certains sont repartis avec un morceau de venaison, tous ont reçu un questionnaire d'évaluation de la journée.

Les participants ont été satisfaits, voire très satisfaits de cette journée. 12 % ont souhaité s'inscrire, et ont été inscrits gratuitement, à l'examen du permis de chasser. Cette opération a donc eu un impact médiatique important, et va être renouvelée le 18 octobre 2015.

### Le magazine fédéral 2015

Autre nouveauté cette année : le journal d'information départemental a vu son titre transformé, il est devenu « le Chasseur Varois ». Pendant des années, la F.D.C. était en partenariat avec « En pays varois », journal agricole. Suite à un appel d'offre lancé par le bureau dans le courant de l'année 2014, d'autres prestataires ont été choisis, permettant de sortir un trimestriel avec 8 pages supplémentaires, et avec un coût permettant d'économiser 4 à 5000 euros par numéro. Maintenant ce journal est totalement géré par la Fédération, le Président en est le Directeur et Rédacteur en Chef. Vous qui lisez ces lignes, si vous souhaitez des modifications ou des aménagements sur certains points, ou la création d'une nouvelle rubrique, n'hésitez pas à nous en faire part, vos propositions seront étudiées en conseil d'administration et en comité de lecture, en essayant de vous donner satisfaction.

### Guichet unique

Bien sûr, ce guichet unique de validation des permis de chasser, mis en place en 2014-2015 dans le département, fonctionne toujours. A la demande de certaines sociétés de chasse, des possibilités supplémentaires vont être étudiées, concernant la possibilité de donner procuration de vote à la société de chasse de son choix<sup>1</sup>, au moment de la validation du permis, qu'elle soit faite par papier ou par internet. En effet, cette année pratiquement 4 000 validations ont été effectuées par internet. Aussi c'est une réussite dont la Fédération peut se féliciter pour cette première année. (<sup>1</sup>Voir document annexé à la page 15)

### Siège social

Le 18 décembre dernier, le siège social de la F.D.C. a été déplacé de Draguignan vers Brignoles, dans des locaux neufs. De l'avis des visiteurs et utilisateurs, ils sont très fonctionnels et magnifiques. Aussi Marc MEISSEL, fier de cette réussite, conseille à ceux qui ne s'y sont pas encore rendus, d'effectuer une visite.

### Des dégâts de gibier en forte diminution

L'an dernier, une grande partie de notre assemblée générale avait été monopolisée par le problème préoccupant des dégâts de grand gibier. Le coût de ces dégâts s'était chiffré à 1 170 000 €. Au cours de l'année 2014-2015, qui n'est pas encore terminée, puisqu'elle se terminera le 30 juin, le montant se situe aux alentours de 400 000 € de dégâts. Il y a encore quelques soucis qui peuvent intervenir sur des semis et sur la vigne en vert, mais cela devrait se chiffrer aux alentours de 170 000 €.

Ce qui veut dire que le montant global pour cette année devrait se limiter à peu près à 500 à 600 000 €, soit pratiquement la moitié de l'année dernière. Cela a des répercussions sur les cotisations concernant les timbres grand gibier, l'an dernier à 110 €. Ainsi le tarif proposé, après la présentation du budget prévisionnel, pour 2015-2016, est entre 50 et 55 € selon 2 options.

Ces résultats peuvent s'expliquer par une très bonne année au niveau viticole, mais aussi par le travail de la Fédération pour éviter ces dégâts, avec une politique de prévention, par la mise en place de clôtures, et par l'investissement très important des lieutenants de louveterie. Marc MEISSEL remercie ces derniers pour le travail accompli en fonction des besoins.

Des dossiers avancent, en collaboration avec l'Administration, et Marc MEISSEL y reviendra : l'agraining pour 2 points, et l'organisation du tir d'été du sanglier, même si les relations avec les représentants agricoles sont malheureusement toujours délicates.

#### **Des prélèvements importants**

Sur les carnets de battues, les prélèvements de sangliers sont en légère diminution par rapport à l'an dernier : entre 22 et 23 000 bêtes, contre pratiquement 24 000 l'an dernier.

La Fédération a essayé d'affiner cette année ces résultats, car des embryons ont été prélevés. Ainsi, 50 % environ des sangliers sont des femelles, soit 11 000 prélevées, et il a été constaté sur ces femelles, 9 500 embryons. Si on les ajoute au tableau, la population a été réduite de pratiquement 30 000 sangliers. On peut y ajouter environ un millier de sangliers tirés en tir d'été, un millier également tués par les lieutenants de louveterie, et les tirs de tous les occasionnels qui ne le déclarent pas à la Fédération, de l'ordre de 10 à 20 % des prélèvements.

En conclusion, les prélèvements ont été plus importants cette année 2014-2015 que l'an dernier, et il est nécessaire et indispensable de faire baisser les populations de sangliers, afin d'arriver à un seuil qui permette de revenir à l'équilibre et d'éviter des dégâts qui sont occasionnés sur les parcelles agricoles, mais aussi des problèmes chez un certain nombre de citoyens qui ne sont pas indemnisés par les chasseurs.

Il faut mentionner également les accidents de la route, qui sont un problème dans notre département, aussi il est nécessaire de réduire cette population encore importante.

Le Président espère arriver à revenir à l'équilibre d'il y a quelques années.

#### **Les bécasses**

Cette année, 47 sorties faites par les techniciens, ont permis de baguer 108 bécasses, sur 441 vues. C'est un bon résultat, qui permet de suivre la migration de ces oiseaux. Des bécasses ont été trouvées, revenues sur le lieu où elles ont été baguées. C'est intéressant au niveau du comportement des migrateurs, pour les études scientifiques faites sur ces oiseaux.

#### **Des avancées avec les arrêtés 2014-2015**

Des arrêtés « loup » ont permis, en battue grand gibier, de prélever 4 loups.

Pour la première année, l'ouverture anticipée du sanglier était au 1er août, au lieu du 15 août. Cela a peut-être permis aussi d'enrayer des dégâts.

En ce qui concerne le chevreuil et le chamois, la fermeture a été reportée au 31 janvier, et pour le mouflon et le daim, au 28 février.

Pour le brocard d'été, cette chasse a pu être pratiquée entre le 1er juin et le 12 septembre, contre le 14 août les autres années.

#### **Les arrêtés pour 2015-2016**

Ces modifications sont rentrées en application l'année dernière, certaines sont bien acceptées par les sociétés de chasse, d'autres ont vu une remise en cause, notamment pour le chevreuil et le chamois. Aussi, avant d'en arriver au conseil départemental, pour l'arrêté 2015-2016, la Fédération recontactera les sociétés de chasse concernées par ces deux espèces, pour leur demander leur souhait entre le 31 janvier, et le 2ème dimanche de janvier.

Les arrêtés concernant le comptage de nuit ont été pris cette année au mois de mars, quelques jours avant le premier comptage. Certaines sociétés souhaitent faire des comptages un peu plus tôt dans la saison : souvent, à partir d'avril, la végétation commence à démarrer et il est difficile de faire des comptages, qui sont plus faciles en février. La Fédération prendra contact avec l'Administration l'an prochain pour négocier ces périodes.

#### **L'agraining et les autorisations de tirs**

En ce qui concerne les tirs dans les parcelles agricoles, une réunion a eu lieu la veille du Congrès, sur l'agraining et les autorisations de tirer. L'agraining, l'an dernier avait été autorisé sur 2 zones, à titre expérimental : dix communes des Maures, et le canton de Rians. Bien que, la saison au niveau des dégâts ait peut-être été faussée par une récolte très importante, l'agraining n'a pas été néfaste dans ces secteurs, bien au contraire.

Aussi, cette année, sur notre proposition, la Fédération a été sollicitée, par certaines coopératives agricoles, pour faire de l'agraining de dissuasion, dans le secteur du Centre Var, où l'année dernière il y avait eu des dégâts sur la vigne. Après avoir discuté avec l'Administration, il a été décidé d'étendre l'agraining à dix communes du Centre Var. Cet agraining autorisé, ne va pas régler le problème de surpopulation de sangliers, il faut continuer à porter une pression de chasse importante, notamment en janvier, février et mars. Les sociétés qui vont faire cet agraining, doivent arriver à combiner les différentes mesures pour une réussite maximum.

Le deuxième point, peut-être le plus discuté, est l'organisation du tir dans les parcelles agricoles à partir du 1er juin. L'an dernier, les autorisations avaient été données à la hâte, en raison de dégâts importants, et cela a posé quelques soucis, notamment du côté de la sécurité. Sur la même parcelle, des autorisations avaient été délivrées à plusieurs chasseurs sans qu'ils le sachent. Pour cette année, les sociétés qui veulent organiser sur leur territoire ce tir d'été, auront la priorité, sur déclaration à la Préfecture. Aucune autre autorisation ne sera accordée dans le même secteur, sauf pour les territoires privés. La Fédération sera informée des autorisations accordées.

#### **Les lieutenants de louveterie plus nombreux**

Monsieur le Préfet a procédé au renouvellement des lieutenants de louveterie dans le département du Var pour une période de 6 ans. Il y en avait 17, et une proposition avait été faite, pour 23 et 20 ont été désignés, dont 3 nouveaux. Les secteurs ont été redécoupés, car des zones importantes connaissaient des problèmes pressants, et les lieutenants étaient en difficulté pour réagir rapidement.

#### **La motion varoise refusée**

L'an dernier, l'Assemblée Générale avait voté une motion concernant les dégâts de gibier. Dans cette motion, on souhaitait une rediscussion de la loi d'indemnisation qui date de 1968. Cette loi, à la demande des chasseurs, engageait financièrement ceux-ci avec l'interdiction du droit d'affût notamment de nuit. Donc cette motion, votée à l'unanimité, avait été adressée à nos

parlementaires. Elle a été présentée lors des questions écrites à l'Assemblée Nationale. Malheureusement elle a été refusée par le Ministre de l'Agriculture, Monsieur LE FOL, qui a justifié sa position par le manque de finances de l'Etat.

#### **Une modification du Code de l'Environnement demandée**

La Fédération a également essayé de mettre en place une deuxième mesure en ce qui concerne les cotisations. Lors de l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale des Chasseurs, le 18 mars dernier, fort de 20 signatures de fédérations, Marc MEISSEL est intervenu pour demander à ce que l'article R423-20 du Code de l'Environnement soit modifié. En effet, cet article du Code de l'Environnement autorise, lorsque l'on a une validation départementale de permis de chasser, à chasser dans les communes limitrophes de son département.

Cette année les chasseurs varois ont été fortement pénalisés par cet article, puisqu'ils ont payé leur timbre 110 €, et leurs voisins avaient un timbre entre 10 € pour les Bouches du Rhône et 30 ou 40 € pour les Alpes-Maritimes et les Alpes de Haute-Provence. Autrement dit, un chasseur avec un permis validé dans les Alpes de Haute-Provence, qui chassait dans une commune limitrophe de son département, dans le Var, économisait 80 €.

Le Président de la FDC du Var demandait donc que l'on supprime cette possibilité de chasser dans les communes limitrophes. Il proposait que l'on ajoute une phrase à l'article R423-20 : « Toutefois, le chasseur qui chasse le grand gibier doit s'acquitter des taxes de grand gibier dans le département où il chasse. »

Cette question a fait débat lors de l'Assemblée Générale de la FNC, le Président BAUDIN voyant qu'il était difficile de former une majorité, que ce soit pour ou contre cette mesure, a demandé de relancer par la suite, l'ensemble des Fédérations, pour se déterminer.

Dans le cadre où une majorité se prononcerait pour cette modification, contact sera pris avec Maître LAGIER afin de voir dans quelle mesure cet article peut être modifié.

Marc MEISSEL reçoit tous les jours des réponses des autres Fédérations, sans qu'une majorité se détermine pour le moment. Il pense que les avis resteront partagés à égalité, aussi la demande va être faite auprès de Maître LAGIER, et le Président BAUDIN s'est engagé à présenter au vote, cette proposition, en Assemblée Générale.

De telles démarches demandent beaucoup d'investissement et de travail. Mais le Président varois est motivé et convaincu de la possibilité d'une solution équitable pour tous, et qui ferait en sorte qu'on allégerait d'une façon considérable les finances des fédérations.

Seuls 56 départements proposent un timbre grand gibier, les autres départements règlent le problème des dégâts soit avec des taxes à l'hectare, soit avec des bracelets sangliers. Ce que la Fédération du Var exclut comme possibilité.

Cette année a vu une baisse de 3 800 timbres grands gibiers, ce qui représente une perte non négligeable.

#### **La réforme territoriale**

Dans le cadre de la prochaine Assemblée Générale de la Fédération Nationale, sera discutée la réforme territoriale. Actuellement, les représentants à l'échelon du Conseil d'Administration de la Fédération Nationale, sont issus des régions administratives. Les régions administratives viennent d'être modifiées, et sont passées de 22 à 13, la question se pose de la représentativité. Est-ce que le conseil d'administration va suivre la modification des régions,

ou bien est-ce qu'une quote-part sur le nombre de chasseurs de chaque région définira la participation au niveau de la Fédération Nationale ? Les chasseurs varois seront tenus au courant avant la fin de l'année.

#### **LES TROIS DOSSIERS LES PLUS BRÛLANTS ACTUELLEMENT.**

##### **La loi sur la biodiversité**

Cette loi a été votée en première lecture

à l'Assemblée Nationale, les 18 et 19 mars derniers. Dans le cadre de cette loi, nous savions qu'il y avait des attaques en règle des anti-chasses, notamment deux, Madame Laurence ABEILLE, et Madame Geneviève GAILLARD. Elles ont fait le forcing, au niveau de la Commission du Développement Durable, pour faire accepter des propositions d'amendements anti-chasses. Parmi ces derniers, l'interdiction pure et simple de la pose de glu dans les cinq départements qui la pratiquent : les Alpes de Haute-Provence, les Alpes-Maritimes, le Vaucluse, les Bouches du Rhône, et le Var. Ce qui représente une faible proportion de chasseurs, ceci pour déstabiliser la chasse.

En juin 2014, l'information que cet amendement avait été voté au niveau de la Commission par 7 voix contre 2 a été faite. Les représentants de la FDC du Var ont contacté en février les parlementaires afin de faire rejeter cet amendement, ainsi que d'autres évoqués plus bas, à l'Assemblée Nationale les 18 et 19 mars 2015. Le 1er jour, l'hémicycle était bien rempli, les amendements anti-chasses présentés ont été rejetés, tels que l'interdiction de la chasse le dimanche, l'interdiction de la chasse de nuit pour le gibier d'eau, la reconnaissance de la sensibilité des animaux sauvages, l'absorption de l'ONCFS par l'Agence Française pour la Biodiversité.

Cette dernière proposition prend toute son importance lorsque l'on sait que le budget de l'ONCFS est constitué aux 2/3 par un impôt prélevé sur les validations des permis de chasser. Si demain l'ONCFS est absorbé par l'Agence Française pour la Biodiversité, cet impôt va alimenter cette Agence qui est chapeauté par les associations de protection de la nature, c'est-à-dire ceux qui nous attaquent tous les jours.

Le dernier amendement important pour les chasseurs concernait la chasse et la pêche dans les zones Natura 2000.

Le 19 mars 2015, l'hémicycle était pratiquement vide, il restait 13 députés sur 577, soit 1,4 %, 8 voix contre 5, des parlementaires ont voté pour l'interdiction de la glu, malgré l'intervention du Député SAUVAN et du Député MARIANI.

Si le Sénat ne s'y oppose pas en fin d'année, la glu sera purement et simplement interdite.

Le maximum a été fait au travers du « Collectif glu », auquel sont associés la Fédération Régionale des Chasseurs que Marc MEISSEL préside, l'Association d'Imitation du Chant d'Oiseau, le Groupement des Chasseurs Traditionnels Provençaux et l'Association de Défense des Chasseurs Traditionnels à la Grive. Ces Associations ont contacté l'ensemble des Sénateurs, ont lancé une pétition nationale, ont organisé une magnifique réunion à Manosque avec plus de 600 participants pour défendre la chasse à la glu, et informer les chasseurs. En effet, la désinformation auprès des chasseurs et du public autour de la chasse à la glu a été meurtrière pour nous.

Le Sénateur LARCHER est intervenu la semaine dernière, et bon nombre de départements soutiennent cette chasse. Marc MEISSEL espère ainsi que cette pratique ancestrale de notre région, soit présentée de façon favorable au Sénat.

## Les locations 2016 de l'ONF

Lors des réunions de secteurs, il avait été assuré que les chasseurs locataires recevraient un courrier demandant à l'amiable l'accord pour le renouvellement de cette location pour les 12 années prochaines, de 2016 à 2028, avec une possibilité de résilier le bail tous les 3 ans. Le Président demande aux chasseurs d'y répondre favorablement, pour entamer des négociations concernant la location 2016. Pour les GIC locataires d'un terrain, qui ne sont pas en société communale ou en société privée, il faut que les GIC soient transformés en associations intercommunales de chasse.

Maitre LAGIER, sollicité, a déconseillé la transformation en société intercommunale, et conseillé de refaire des statuts d'association intercommunale. Dans la semaine qui vient, les GIC recevront des statuts types, pour entamer la réflexion. En effet, l'ONF souhaite responsabiliser les sociétés individuellement et financièrement. Après le 31 mai prochain, l'ONF va faire des propositions suite aux demandes de nouvelles locations.

La Fédération va organiser des réunions par secteur pour les locataires, pour débattre sur les propositions, sur les cahiers des charges, sur les contrats cynégétiques, faunistiques et sylvicoles proposés. En cas de désaccord, Messieurs BURTIN et BATTISTON de l'ONF, ont affirmé qu'ils négocieront jusqu'au 31 octobre pour chercher un arrangement amiable avec les locataires. Après le 31 octobre, les locations qui n'auront pas été réglées amiablement seront mises en adjudication dans le courant du 1er trimestre 2016.

Si certains chasseurs locataires ont des soucis au niveau des cautions, tous ceux dont le loyer dépasse 8 000 € par an doivent avoir une caution. La Fédération s'était portée caution les années précédentes, les montants représentaient 2,5 loyers, aujourd'hui seulement 1 an de loyer est prévu.

## Les verbalisations à répétition sur les pistes forestières

La Fédération a reçu Messieurs BURTIN et BATTISTON le 14 avril dernier, une solution est sur le point d'être trouvée, qui permettrait aux chasseurs des sociétés, pendant la période de chasse, de ne pas avoir de problème pour pratiquer sur les territoires des forêts domaniales avec leurs véhicules. Pour la période hors chasse, il est opportun d'avoir des autorisations au porteur, pour aller faire les drailles, porter de l'eau, faire de l'agrainage dans la mesure où des sociétés y sont autorisées, et dans le respect de la réglementation en matière de vigilance incendie. Ces cartes au porteur seront utilisées uniquement pour ces destinations.

## Le dossier « nuisibles »

En 2016, le classement nuisibles est renouvelé pour une période de 3 ans, jusqu'en 2019. Sur le dossier présenté par la Fédération, le retour est favorable concernant le renard, mais décevant pour la pie. Deux points doivent être justifiés pour demander le classement nuisibles : l'espèce doit être présente sur tout le département, et le montant des dégâts signalés doit être supérieur à 10 000 €. Avec les dossiers fournis par des maraîchers, des agriculteurs, seulement 5 000 € de dégâts ont été signalés. Il a fallu refaire le tour des maraîchers pour obtenir des factures de dégâts pour 5 000 € supplémentaires. La Fédération a donc renvoyé un dossier présentant un peu plus de 10 000 € de dégâts. Le Président espère une suite favorable.

## Accueil de chasseurs en battue

Les sociétés ont reçu une proposition pour l'accueil de chasseurs

en battue. Nombre d'entre elles ont répondu, pour la plupart, favorablement. Dans le courant de fin mai, début juin, une réunion va être organisée avec toutes celles qui ont répondu favorablement, dans le but d'étudier dans les détails des aménagements, et envisager un petit revenu supplémentaire.

## Questionnaire sur l'impact socio-économique de la chasse

De nombreuses sociétés l'ont renvoyé, une première approche en a été faite lors du congrès de la Fédération Nationale, mais jusqu'au 30 avril, il est encore possible de répondre à ce questionnaire. Les résultats seront fournis vraisemblablement dans le courant du 3ème trimestre 2015.

## COMPTE-RENDU FINANCIER :

### Monsieur Joël DEVILETTE, Comptable de la FDC du Var,

présente en quelques lignes l'exercice comptable 2013-2014, clôturé le 30 juin 2014.

L'affectation du résultat de l'exercice, en réserves, et la modification du montant de ces réserves sont également proposées au vote de l'Assemblée Générale.

Aucune question n'a été posée.



### Rapport du Commissaire aux Comptes, Pierre GAULTIER de KPMG

Conformément aux statuts de la FDC du Var, l'avis du Commissaire aux comptes est présenté avant de passer au vote.

Monsieur GAULTIER conclut par la certification des comptes de la F.D.C. du Var.



### Philippe VITEL, Député et Conseiller Départemental du Var « Vous incarnez pour moi les vrais défenseurs de la nature, sa protection »



L'actualité des législatives qui concerne les chasseurs, la loi biodiversité en particulier, a appelé quelques commentaires de la part de Monsieur VITEL. Cette loi biodiversité, quand elle en était aux balbutiements, faisait l'objet d'un consensus avec le monde de la chasse. « Mais petit à petit, les choses se sont dégradées, avec l'introduction d'articles résolument anti-chasse votés en juin 2014 par la Commission du Développement Durable de l'Assemblée, puis confirmés, vous l'avez vu, en première lecture en mars 2015, et ce qui provoque la colère légitime du monde de la chasse. » a-t-il regretté.

« On a eu le sentiment, mes chers amis, d'être là dans une construction totalement politique : il ne fallait pas aller trop contre les écologistes et les verts à un moment où électoralement les choses étaient très sensibles. Et le fait que la discussion à l'Assemblée soit intervenue à quelques jours du premier tour des élections départementales, n'est pas anodin. D'ailleurs, c'est la première fois de l'histoire que les travaux de l'Assemblée ne sont pas suspendus. » Cela a pu expliquer l'absence de nombreux parlementaires, et Monsieur VITEL s'en est excusé, à la deuxième séance, car ils étaient très nombreux à être impliqués dans ces élections, en tant que candidats, ou responsables politiques. Aussi, depuis cette date, tout



est mis en œuvre pour que les choses soient inversées à la 2ème lecture à l'Assemblée Nationale, et à la lecture au Sénat.

Un délégué national de la chasse, Monsieur Pierre CHARON, Sénateur de la ville de Paris, a été le premier interpellé par le groupe politique de Monsieur VITEL, pour qu'il monte au créneau lorsque la lecture se fera. Monsieur le Député s'est étonné « du comportement (...) en particulier de Madame la Ministre, qui, sur deux sujets aussi sensibles que la glu et la chasse sous terre du blaireau, n'a émis qu'un avis de sagesse. C'est-à-dire, ne défendant pas des choses qui, pourtant, sont dans le patrimoine et dans l'histoire de la chasse dans notre pays. Elle a d'ailleurs fait fi du fait qu'aujourd'hui la chasse à la glu est reconnue et validée au niveau du Conseil d'Etat, et au niveau de la Commission Européenne. Ce qui, en tant que membre du gouvernement, aurait dû la conduire à défendre cette chasse-là. »

Monsieur VITEL a assuré encore l'auditoire que son groupe avait « bien guerroyé » la première nuit à l'Assemblée Nationale. Il a remercié Monsieur le Président d'avoir attiré l'attention des parlementaires, de tous les documents transmis, des questions écrites et des propositions, des textes de projets de lois à défendre, et a répété que « nous serons toujours à vos côtés, (...) nous serons toujours à votre écoute, parce que nous sommes tous déterminés à protéger nos territoires, et vous en êtes les premiers acteurs. »

**Jean-Loup BURTIN, Directeur Agence Interdépartementale Alpes-Maritimes Var de l'O.N.F. « C'est un département où le dialogue est possible »**

« La forêt domaniale dans le Var, en termes de locations de chasse, c'est 26 lots pour 28 000 ha, et ça représente 1 500 cartes de chasse que nous distribuons tous les ans. » Monsieur BURTIN a assuré que dans un an, s'il est encore en poste, les lots de chasse auront été attribués, soit à l'amiable au cours d'une discussion, déjà entamée, soit par adjudication publique vers la fin du mois de mars 2016. Il n'a pas douté de trouver assez rapidement des terrains d'entente, car au regard du travail de discussion qui se déroule avec l'Instance Fédérale dans un climat constructif, serein, dynamique, des terrains d'entente ont déjà été trouvés. Il a envisagé qu'avec toutes les sociétés de chasse il en sera de même.

Depuis le mois d'avril 2014, il s'est passé une évolution réglementaire avec un décret du mois de mars 2015, qui permet d'engager la formule de gré à gré, alors que la réglementation antérieure prévoyait qu'à chaque fois on mettait tous les lots en concurrence, lors d'une adjudication publique. A la fin du mois de mars, chacun des locataires a reçu un courrier de l'O.N.F., lui indiquant ces dispositions, et lui demandant une réponse sur cette possibilité. « Il faut que (les sociétés) répondent, oui ou non, parce que les dispositions réglementaires prévoient du formalisme. » a insisté Monsieur BURTIN.

Puis il a précisé : « Les lignes directrices de cette négociation amiable et de cette relocation de chasse, tiennent sur 3 axes. » Le premier objectif de l'O.N.F. est de concilier sur un territoire, tous les usages en forêt domaniale gérés par cet organisme. Nous sommes dans des départements attractifs, à certaines périodes les milieux forestiers et naturels sont très fréquentés. Cela peut amener l'O.N.F., sur certains massifs, à demander à la Fédération d'être un peu plus restrictive que dans les dispositions départementales et apporter des adaptations. Dans les massifs problématiques, la cohabitation entre chasseurs, vététistes, coureurs et autres usagers

est parfois un peu délicate. Dans notre département un usage forestier monte en puissance, c'est la mobilisation du bois, et on voit apparaître des exploitations forestières plus importantes qu'autrefois, y compris en forêt domaniale. « C'est une composante à prendre en compte, dans la cohabitation des différents usages. » a informé Monsieur BURTIN.

Le 2ème objectif qui est assigné à l'O.N.F., est le maintien du niveau global de recettes chasse par département. Dans le bail précédent certains ont eu l'impression peut-être d'une augmentation annuelle importante. Il y a 6 ans, un rattrapage a été fait au niveau du prix moyen, et on a convenu avec certains locataires d'étaler cette hausse sur 6 ans. Donc en plus de la révision normale des loyers, il y avait ce rattrapage. Monsieur BURTIN a apporté une précision : « La hausse des loyers en forêt domaniale s'est calée jusqu'à présent sur les baux ruraux, sur les salaires des gardes-chasses, et sur le prix des machines agricoles. Pour le prochain contrat la hausse sera uniquement sur les baux agricoles, dans des pourcentages très raisonnables. »

3ème objectif poursuivi : Monsieur BURTIN doit « Contribuer et faciliter la mise en œuvre des politiques nationales. En forêt domaniale, les conditions d'exercice de la chasse ne doivent pas faire obstacle à un plan national de maîtrise du sanglier. Il faut donc faciliter l'exercice de la chasse.

Le 26 avril prochain, toutes les réponses au courrier de l'O.N.F. devraient être arrivées. A la fin du mois de mai, les propositions techniques et financières seront élaborées, elles seront adressées aux sociétés de chasse au tout début du mois de juin. Dans la 2ème semaine du mois de juin, le Président de la F.D.C. du Var va initier des réunions par secteur, pour discuter avec lui et ses collaborateurs, de votre vision de la chasse en forêt domaniale. Monsieur BURTIN a « fait le pari d'une discussion à 3 : le locataire, le Président de la Fédération, et le Directeur de l'O.N.F. (...) Vous pourrez donc faire remonter un certain nombre d'idées, de revendications de propositions. » En particulier, dans la discussion entre le Président de la F.D.C. et l'O.N.F., sera dégrossi tout ce qui peut être d'application générale.

La question des G.I.C. a déjà été étudiée. Cette structure a vocation à coordonner des sociétés de chasse, dans la mise en œuvre de l'acte de chasse. Au plan financier, elle n'a pas vocation à être porteur d'un droit de chasse. Au niveau national, il a été demandé de ne plus louer à des G.I.C., mais à des structures communales ou intercommunales. La bonne formule est en voie d'être trouvée. Sur les grandes orientations par massif, les réflexions sont en phase, sur les zones où l'on va laisser le cerf se développer, et les zones où l'on va en juguler la population. Une analyse partagée va être engagée également sur le daim.

Monsieur BURTIN a affirmé que « sur la question de la circulation des véhicules, (...) il faut permettre l'exercice de la chasse, en ayant bien conscience que (...) parmi les chasseurs, certains ont besoin de se déplacer un peu plus loin que les jeunes avec leur véhicule. » Pendant l'acte de chasse, il faut une tolérance pour que les chasseurs aillent sur les territoires de chasse récupérer les animaux qui ont été tués, et les chiens, avec des véhicules. Un terrain d'entente va être trouvé.

Puis il y a la circulation périphérique à la chasse, avec quelques difficultés ces derniers mois. Monsieur BURTIN a salué « l'esprit de coopération du monde de la chasse,



depuis que je suis arrivé, je trouve qu'il y a de moins en moins d'incidents entre les chasseurs et les autres usagers, et de moins en moins d'histoires qui me remontent, concernant la circulation.

» Il reste quelques situations individuelles réglées « au bistouri », mais pas de mesures collectives. Gérer un territoire, cela nécessite une présence sur ce territoire : il faut amener de l'eau, aménager des postes de tir, et la proposition du Président convient tout à fait. Elle consiste à distribuer des autorisations de circuler aux sociétés de chasse en nombre limité. Ensuite le président de la société de chasse les remet sous sa responsabilité à certains de ses chasseurs, pour aller réaliser les actes de gestion nécessaires. Par contre Monsieur BURTIN en a appelé « à votre responsabilité de chasseurs, à votre sens civique, intervenir sur un territoire pour des actes de chasse, ça ne comprend pas le ramassage des champignons, ça ne comprend pas la sortie dominicale en famille avec pique-nique. » Il compte sur la collaboration des chasseurs, pour arriver à une situation saine dans les années à venir et qu'il n'y ait plus d'incident.

La question du prix sera discutée sur certains secteurs, en fonction des contraintes imposées, en fonction des enjeux. Dans le Var, il n'y a pas d'enjeu lourd en matière d'équilibre entre la faune et les milieux, pas de zone de déséquilibre grave. Les prix seront globalement maintenus, et les discussions se feront au cas par cas pour certaines situations particulières. Le Directeur Général annonçait l'an dernier que l'objectif de l'O.N.F. n'était pas de faire des recettes supplémentaires sur la chasse, c'est-à-dire que des adjudications ne seront pas organisées pour aller chercher des chasseurs étrangers qui vont payer plus cher. Le message était que les prix doivent être stabilisés, et qu'une relation de confiance durable s'établisse avec les sociétés déjà locataires.

Après ces réunions collectives avec la Fédération, des échanges de courriers permettront de poursuivre la négociation sur les propositions. Si un accord est trouvé avant le mois d'octobre, il sera confirmé par un écrit, valable pour 12 ans, résiliable tous les 3 ans. Là où il y aura désaccord, soit sur les clauses techniques, soit sur le prix, il y aura adjudication, au mois de mars 2016. Monsieur BURTIN a confié son espoir qu'il n'y en ait pas. Il a réitéré sa confiance aux chasseurs, dans un département où le dialogue est possible, comme il l'a constaté depuis qu'il y est en poste.

**Daniel STEGER, Membre de la Commission Avenir de la Chasse et Formateur à l'E.P.C. « Il faudra changer d'état d'esprit »**



Monsieur STEGER a représenté Monsieur Paul FABRE, et remercié les chasseurs pour leur vote positif sur la proposition de gratuité pour les jeunes permis. Pour une des premières actions de la commission Avenir, les chasseurs lui ont accordé leur confiance.

Monsieur STEGER a présenté un bilan de l'activité de la Commission sur l'exercice et la saison écoulée. Lors du dernier Congrès du 12 avril 2014, il a été décidé, par vote, la création et la constitution de la Commission Avenir de la Chasse. Ses membres ont commencé à travailler avec le plus grand nombre de participants en réunions. Monsieur STEGER a expliqué : « Il nous a fallu procéder à un inventaire des questions soulevées lors de ces réunions, par exemple, entendre les inquiétudes qui agitent notre monde,

définir les objectifs et ouvrir un espace de réflexion et d'action au sein de la Fédération. »

« Dès le 18 avril suivant, nous nous sommes réunis sous l'autorité du Président MEISSEL, afin d'engager la Commission dans la réalité concrète, encouragés en cela par la présence, ce soir-là, de très nombreux responsables de sociétés, lors d'un débat riche et serein, qui nous a permis de confirmer nos intentions et tracer les grandes lignes de notre projet, définir des objectifs prioritaires, comme celui de sortir de la spirale des dégâts du grand gibier, essayer d'en analyser les causes, s'assurer de la sincérité des déclarations, se préoccuper de l'érosion d'évaluation du permis de chasser, etc., la liste est longue. »

Monsieur STEGER a rappelé : « Conformément à sa vocation, la Commission Avenir de la Chasse a pour principe fondateur de se préoccuper du futur, et des générations de chasseurs à venir, pour transmettre et préserver demain », en s'appuyant sur 3 piliers : les chasseurs, les gibiers, les territoires. Un autre aurait pu être proposé, la vigilance.

La Commission a ainsi ouvert un espace de libre parole commun à tous les chasseurs, de propositions, capable d'évaluer les enjeux et les défis d'aujourd'hui, et encore plus sûrement de demain.

Au vu de la situation comptable de l'année dernière, il était légitime d'entendre le mécontentement et l'incompréhension des chasseurs. « Les chasseurs ne veulent plus être les seuls payeurs, et ne veulent plus se substituer par leurs cotisations, aux assurances calamités agricoles. » a rappelé Monsieur STEGER.

La Commission a donc demandé par courrier à Monsieur le Préfet du Var, de la recevoir, afin de présenter la réalité comptable, et les risques encourus en cas de mise sous tutelle, à l'occasion d'une table ronde. Cette demande était fondée et argumentée. Cette démarche a échoué. Le refus des services de l'Etat répondait au respect du suivi de la procédure administrative statutaire, c'est-à-dire le fonctionnement ordinaire des commissions existantes au sein du Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage. Sauf que l'année dernière, les chasseurs étaient dans une situation extraordinaire en raison des 1 170 000 € versés au titre des indemnités sur les deniers des chasseurs.

Cela a donc été un échec mais aussi un point positif car de nombreuses sociétés concernées ont décidé d'entamer aux côtés de la Commission, un travail efficace et sérieux. En effet, 108 chasseurs exploitants agricoles ont accepté de participer bénévolement en tant que « délégués dégâts », aux expertises sur le terrain, afin de s'assurer de la sincérité des déclarations. Il faut donc les remercier, au moment où semble-t-il, baissent les dégâts. La Commission s'est réunie à deux reprises, le 3 juillet et le 17 octobre 2014, et de nombreuses questions ont été abordées. Il faudra, à l'avenir, consacrer de l'énergie à la communication, à l'action d'éducation, et à la reconquête de l'image des chasseurs, intervenir sur le plan politique, en tant que citoyens, bien considérer ceux qui veulent chasser et découvrir la chasse, reconsidérer les mentalités et la façon de concevoir la chasse, les gibiers les territoires, en un mot, changer d'état d'esprit.

Il ne suffit pas de chasser, il faut gérer, entretenir, réguler, avec passion. Les thèmes à débattre pour cet exercice 2015-2016 seront, selon les termes de Monsieur STEGER : « Comment freiner le désintérêt pour la chasse parmi les jeunes générations ? Comment freiner l'érosion d'évaluation ? Comment préparer à anticiper l'avenir de la chasse ? Comment accueillir et garder au sein de la Fédération, les nouveaux permis ? Comment répondre et réagir aux menées des anti-chasses, aux doctrines des

néo-ruraux et bobo-écologistes ? » La Commission Avenir de la Chasse apportera son soutien aux responsables fédéraux et associatifs concernés, aux côtés de ceux qui agissent, et militent pour préserver la chasse et les modes de chasse. Ce n'est pas que du combat des chasseurs de grives qu'il s'agit, conclut le représentant de la Commission Avenir de la Chasse, « soyez certains, c'est de toute la chasse qui est menacée, leur combat, c'est le nôtre, il faut connaître le passé pour comprendre le présent, et prévoir l'avenir. »

**Thierry COSTE, Conseiller de la Fédération Nationale des Chasseurs « Le fonctionnement de la filière chasse est moderne et c'est l'avenir »**



Monsieur COSTE a souligné le travail de Marc MEISSEL, qui a développé les enjeux nationaux dans son compte-rendu moral, et qui a énormément « mouillé sa chemise, non seulement sur la glu, mais sur des dossiers qui sont très structurels, au niveau des dégâts de gibier, et au niveau des communes limitrophes. Ce sont des sujets qui obligent à penser que demain, on peut ne plus avoir les mêmes règles qu'il y a 5, 10 ou 15 ans. Quand on est chasseur, on est conservateur, quand les lignes bougent, on n'aime pas trop. » « Nos adversaires ne sont pas au gouvernement. Les Verts déposent les mêmes amendements que dans les années 2000 » a remarqué Monsieur COSTE, poursuivant : « Comme ils n'ont pas changé et que nous on a changé, j'espère qu'on va être meilleurs. » La loi agricole et forestière, comme la loi biodiversité, prônent l'agro-écologie, ce devrait être « tout bon » pour les chasseurs, pour la chasse et pour le gibier, et les chasseurs sont des acteurs principaux de la biodiversité, qui ne devraient pas avoir d'ennuis. En réalité, ils sont obligés de réagir et d'être sur des fronts multiples. Il faut qu'ils soient aujourd'hui beaucoup plus ouverts à l'extérieur, qu'ils dialoguent plus et qu'ils acceptent l'idée de discuter de tout avec tout le monde.

Il n'y a qu'un point sur lequel Monsieur COSTE est inquiet, la maltraitance animale. Les chasseurs donnent la mort, c'est facile de dire qu'ils ne sont pas des gens normaux, ils y éprouvent même du plaisir. En ce moment les chasseurs sont entourés de personnes qui font tous quelque chose « pour la bienveillance animale : les animaux sont extraordinaires, et les humains des salauds. Les femmes et les hommes qui chassent, c'est le pire du pire pour ces gens-là. » a affirmé le Conseiller de la F.N.C.

Sur la loi agricole et forestière, il a estimé : « On l'a échappé belle, c'est vrai qu'on est quand même présents partout : aujourd'hui on est rentrés au conseil d'administration de l'O.N.F., des S.A.F.E.R., des comités régionaux forêt bois, des commissions sanitaires, des commissions départementales de consommation des espaces agricoles, on est partout, c'est bien. »

Cette loi agricole et forestière, contient deux points défavorables importants : le volet sanitaire, et le volet forestier. Dans le volet sanitaire, les adversaires des chasseurs aimeraient leur faire porter la responsabilité des désagréments sanitaires de la faune sauvage. Les chasseurs se sont battus, le Ministre leur a donné quelques assurances, mais il a fallu être très vigilant.

Sur le volet forestier, un compromis a été obtenu, y compris avec l'O.N.F., mais les grands propriétaires forestiers, rêvent que les chasseurs paient de plus en plus, à condition qu'il y ait de moins en moins de grand gibier.

En ce qui concerne les armes, Monsieur COSTE a évoqué deux points qui inquiètent et un qui le rassure.

Un nouveau Préfet a été nommé pour une nouvelle réforme, pour optimiser le fonctionnement des fichiers parce qu'il est question de sécurité publique. La réforme qui est en cours, est plutôt intéressante pour les chasseurs, détenteurs légaux.

L'autre sujet inquiétant, c'est le plomb. L'inconvénient c'est qu'il faudrait que le plomb soit interdit dans toutes les munitions. Cela dure depuis 2 ans, la bataille est feutrée puisqu'elle est diplomatique, pour le moment il semble qu'on assiste à un recul. Monsieur COSTE s'interroge : « Pourquoi s'attaquer aux munitions au plomb alors qu'on n'a toujours pas réglé le problème d'un certain nombre de peintures au plomb qui sont au contact de millions de personnes et des canalisations en plomb qui transportent de l'eau pour des millions de personnes ? » Les priorités sont en train de changer.

Parmi les sujets qui préoccupent Monsieur COSTE et les Ministres avec qui les chasseurs travaillent, le loup, « bravo, six loups déclarés prélevés, c'est pas mal. C'est une démarche citoyenne. Le Préfet de Région, Michel CADOT, et le Préfet responsable du dossier loup, ont joué le jeu, il faut qu'on change les règles du jeu. On a un nouveau parlement européen, une nouvelle commission, il faut qu'on soit un peu plus courageux sur certains dossiers, les oiseaux migrateurs, le loup, le cormoran, il faut changer les règles. », s'est exclamé Monsieur COSTE.

Quant à la loi biodiversité, ce n'est pas une loi anti-chasse. La chasse à la glu n'est pas interdite, elle est passée en 1ère lecture. Il y a 4 lectures, la prochaine au Sénat, et les sénateurs ont déjà largement changé d'avis. Il faut se battre pour les personnes qui pratiquent la chasse à la glu, parce qu'après c'est un autre mode de chasse. La loi va être considérablement amendée au Sénat, puis il y aura une autre lecture à l'Assemblée Nationale et à nouveau au Sénat. « Il y a des enjeux sur les nuisibles, et sur la représentation du monde de la chasse, et il y a un vrai enjeu stratégique et politique, celui de notre argent, et des gens qui travaillent avec nous et pour nous. » a affirmé Monsieur COSTE, puis il a conclu : « Le débat sur l'Agence est un débat sur le modèle français de chasse, associatif, et étatique, autonome avec des financements, qui est envié dans toute l'Europe. Il faut bien montrer que notre filière chasse est autonome, qu'elle doit avoir une gouvernance, et qu'il faut le conserver, parce que c'est moderne et c'est l'avenir. Si tous les citoyens se comportaient comme vous on aurait moins de problèmes. »

**Maitre Charles LAGIER, Avocat de la Fédération Nationale des Chasseurs « La sagesse va l'emporter au Sénat et à l'Assemblée Nationale »**



Maitre LAGIER a qualifié le Var de grand département de chasse. Il a énoncé « les choses graves et importantes (...) : des défis que la chasse française doit affronter, ensuite des questions qui sont en rapport avec l'Europe, enfin des sujets qui intéressent le département du Var. » En ce qui concerne les sujets varois, et tout d'abord la chasse à la glu : « cela fait plusieurs mois que cette chasse traditionnelle dans 5 départements du Sud de la France, excitait les écologistes et les défenseurs des animaux. » C'est un grand symbole : c'est celui d'une forme d'usage de la nature, c'est celui de l'identité d'une région. Les arguments qui ont été utilisés à l'Assemblée Nationale pour interdire cette chasse des grives à la glu sont fallacieux. « Et qu'on ne vienne pas nous dire que c'est Bruxelles qui

demande quoi que ce soit ! » s'exclame-t-il en poursuivant : « (...) C'est une affaire franco-française et c'est venu de l'initiative de parlementaires français et d'associations d'opposants à la chasse en France.

C'est si vrai, que la Cour de justice de l'Europe, en 1988, avait consacré la légalité de la chasse des grives au gluau, alors même qu'elle était saisie par une requête de la Commission Européenne. » Pour Maître LAGIER, la sagesse va l'emporter, et le Sénat et même l'Assemblée Nationale supprimeront cet amendement qui n'a pas sa place.

Le 2ème sujet qui concerne le département du Var, est d'ordre judiciaire : Maître LAGIER a exercé pour la Fédération du Var, deux recours devant le Tribunal Administratif de TOULON, contre le barème fixant les taux de vinification dans le cadre de l'indemnisation des dégâts de grand gibier. « L'enjeu est très simple, (...) il s'agit pour votre Fédération, d'indemniser les viticulteurs au prix le plus juste, sans être victime d'un montant de vinification qui soit trop faible. Les taux adoptés dans le Var, (...) sont de l'ordre de 12 %, alors que la moyenne la plus communément admise, est en général de 20 ou 22 %. » a expliqué Maître LAGIER.

S'agissant des dossiers du département, l'avocat de la F.N.C. va rédiger dans les prochains jours, de nouveaux statuts, pour que les G.I.C. et les associations communales puissent se présenter à la location des droits de chasse dans les forêts domaniales, conformément au décret du 4 mars 2015.

Maître LAGIER termine en assurant l'auditoire, « que la F.N.C. à PARIS, défend la chasse, et défend notamment cette chasse traditionnelle dans le Sud de la France. »

**Josette PONS, Député Maire de BRIGNOLES « Je vous souhaite à tous de retrouver l'équilibre »**



**E**n saluant les participants, Madame PONS félicite les lieutenants de louveterie qui ont augmenté leur effectif. Le loup a été évoqué et avec lui, ce qu'on appelle aujourd'hui le statut de l'animal, le bien-être

de l'animal, mais on marche un peu sur la tête. Madame PONS a rappelé qu'elle est d'accord pour le respect de l'animal, mais a déclaré, comme elle l'a déjà fait, qu'elle préférerait que l'on s'occupe du bien-être des éleveurs plutôt que du bien-être du loup.

Madame PONS a évoqué son sentiment que les relations avec les agriculteurs s'apaisent, et si elle comprend les préoccupations et demandes de chasseurs, elle comprend aussi les agriculteurs. Elle a de nouveau regretté « qu'il y ait la guerre si je peux me permettre, entre les agriculteurs et vous. » « Cette année 2014 a quand même contribué à apaiser un certain nombre de choses », « et pour tous les efforts que vous avez fait, j'ai envie de vous dire merci » pour les différentes mesures prises, et elle a souhaité à tous de retrouver l'équilibre. Ce n'est pas qu'un problème varois, mais les élus sont là pour essayer de régler des problèmes.

Madame la Députée a ensuite évoqué le nouveau siège social de la « fédération des chasseurs » du Var à Brignoles, dont elle est ravie. Cette Maison de la Chasse et de la Nature est très réussie, elle en a remercié les chasseurs, en rappelant qu'elle n'a pas pris la décision mais y a contribué à un tout petit niveau. Elle a invité tous

les participants à rejoindre plus tard l'inauguration de la foire de Brignoles, capitale du Centre Var.

Au sujet de la glu, Madame PONS a reconnu faire partie des parlementaires qui ont déposé des amendements pour faire supprimer cet article 68 quinquies du texte, mais qui, comme beaucoup d'autres n'était pas en séance lors de la deuxième nuit de lecture. Elle le regrette vivement, en est confuse, et contrariée. Solidaire de ce qui va se passer pour réagir, la ville de Brignoles prendra une motion évidemment, comme proposé par Marc MEISSEL, et la Communauté de Communes du Comté de Provence également. Les chasseurs peuvent faire confiance à leurs amis Sénateurs, puisque le rapporteur Monsieur Ladislas PONIATOWSKY est un chasseur, et beaucoup d'autres Sénateurs sont des chasseurs, qui font aussi partie de la Commission du Développement Durable. Madame la Députée a obtenu pour le 5 mai 2015, d'interroger Madame Le Ministre Ségolène ROYAL, à l'Assemblée Nationale, dans le cadre des questions orales du mardi matin, pour avoir sa position sur le fameux texte sur la chasse à la glu.

**Charles LAUGIER, Conseiller Régional délégué à la Forêt et au Tourisme Vert, représentant de Monsieur Michel VAUZELLE, Président du Conseil Régional Provence Alpes Côtes d'Azur « La Région s'investit dans la forêt »**



**E**n tant que délégué à la Forêt, Monsieur LAUGIER tenait tout particulièrement à assister aux travaux de la F.D.C. du Var, puisque la forêt représente dans notre région 1 577 000 hectares. Dans cette mandature, la Région avait comme objectif de créer une forêt modèle, ce qui a été fait, et Monsieur LAUGIER étant Président du comité de gouvernance, a tenu absolument et personnellement à ce que le Président de la F.D.C. du Var soit présent dans cette instance, parce que la gestion de la forêt ne peut pas se faire sans les chasseurs. Il a assuré : « C'est 2 000 ans d'histoire, (...) on n'efface pas le passé comme ça, et c'est avec le passé qu'on construit l'avenir. Donc pour ma part, et tant que je serai à ce poste, les chasseurs auront bien entendu toute leur place dans les débats. »

La Région accorde une grande place également à la filière bois, mais aujourd'hui il y a des dangers de convoitise vis-à-vis des forêts. Les élus seront vigilants sur les risques de déforestation.

Cette politique de protection et de valorisation des forêts, constitue depuis de très nombreuses années une priorité pour la région, avec le développement des territoires. C'est pour cela qu'au travers de la forêt, elle soutient les chasseurs avec la mise en sécurité des forêts, par des plans intercommunaux de débroussaillage, pour un montant de 92 437 € en 2014, par des opérations de D.F.C.I. pour un montant de 306 000 €, et par l'entretien des équipements, pour un montant de 422 000 €, enfin un montant d'opérations qui intervient pour 565 000 €.

Monsieur LAUGIER a complété toutes ces aides régionales par « la présence des jeunes lété, qu'on appelle les A.P.S.I., qui sont à l'entrée des forêts, qui préviennent, qui préservent et qui alertent en cas du moindre départ de feux. Pour votre département, trois communes en bénéficient, Figanières, Ginasservis et St-Julien Le Montagnier ; 80 % du coût est à la charge de la Région. »

La Région s'attache également à développer la remise en état, tout d'abord par l'abattage des arbres brûlés, mais aussi avec un contrat annuel, par la replantation par la suite.

Monsieur LAUGIER a rappelé que l'engagement des chasseurs,

leur action à travers leur activité, préserve à la fois la faune et la flore. Il a de plus reconnu : « parmi les membres des CCFE, on trouve en grande majorité les chasseurs. » puis a conclu : « En ce qui concerne la Région, vous aurez toujours notre soutien, et vous aurez toujours notre écoute. »

#### BUDGET PRÉVISIONNEL D'EXPLOITATION, PRIX DES TIMBRES, REPARTITION DES CHARGES

Les documents sur le budget prévisionnel 2015-2016 présentent deux options possibles pour le prix des timbres.

##### Option 1

Timbre fédéral à 80 €, timbre grand gibier à 50 €, bracelets et plan de chasse inchangés.

##### Option 2

Timbre fédéral à 75 €, timbre grand gibier à 55 €, bracelets et plan de chasse inchangés.

La présentation du budget prévisionnel ne suscite pas de question.

Le vote s'est effectué sur trois chapitres.

**Chapitre 1 :** L'approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale 2014, puis du compte-rendu moral 2014, du compte-rendu financier 2013-2014.

**Chapitre 2 :** Le prix des timbres et le budget prévisionnel 2015-2016.

**Chapitre 3 :** Timbre fédéral gratuit et timbre grand gibier à 1 € pour les nouveaux chasseurs.

**Les résultats du vote ont été les suivants :** 504 bulletins ont été déposés dans l'urne, représentant 13 563 voix. 19 bulletins ont été déclarés nuls, soit 591 voix.

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale 2014, le compte-rendu moral 2014 et le compte-rendu financier 2013-2014 ont été approuvés par 12 869 voix contre 103, ils ont donc été approuvés à la majorité des voix.

En ce qui concerne le prix des timbres et le budget prévisionnel 2015-2016, l'option 1 a recueilli 7 542 voix ; l'option 2, 5 230 voix. Donc l'option 1 a été retenue à la majorité des voix.



Le timbre nouveau chasseur offert par la Fédération pour la saison 2015-2016, a été adopté par 12 207 voix contre 765.

#### TITRES HONORIFIQUES 2015

##### MÉDAILLE DE BRONZE

**TURC Didier** – Société de chasse d'Aiguines

Président de la société de chasse d'Aiguines

Responsable section fédéral « Cervidés-Chamois »

**MEUNIER Franck** – Société de chasse d'Ampus

Secrétaire de la société de chasse d'Ampus

Accomplit ses fonctions avec sérieux et compétences

**MONTBARBON Bernard** - Société de chasse d'Aups

**TROIN Louis** - Société de chasse du Bourguet

Vice-président de la société de chasse du Bourguet depuis + de 30 ans.

Personne dévouée et serviable (responsable agricole du secteur)

**RODRIGUEZ Daniel** - Société de chasse du Bourguet

Président de la société de chasse du Bourguet depuis 16 ans.

A consacré toutes ces années à améliorer le fonctionnement de la société

**POTEL Jacky** - Société de chasse du Castellet

Président de la société de chasse du Castellet

**JOUVENCEL François** - Société de chasse de Gassin

Détenteur du permis depuis 1965

Fait partie du bureau de la société de chasse de Gassin depuis 1995

Il a toujours participé avec bonne humeur et compétence à toutes les actions qui ont été menées par le bureau

Sa gentillesse et son engagement envers la chasse ont toujours été sans faille

**AUNE Raymond** - Société de chasse de Roquebrune sur Argens

Membre du Bureau

Très actif pour l'organisation de la fête de la chasse

S'occupe de la section « sanglier »

**ESCOFFIER Gérard** - Société de chasse de Roquebrune sur Argens

Chef de battue, membre de la société

Agriculteur vigneron exemplaire

**JUGI Jean-Pierre** - Société de chasse de Trans-en-Provence

33 ans de Vice-Présidence de la société

Responsable petit gibier et bécassier

**LOUCHE Yvon** - Société de chasse La Raphaële

Garde-chasse particulier sur le domaine depuis 28 ans

Piégeur agréé depuis 1988 (26 ans)

Permis de chasser depuis 1953 soit son 61ème permis

Est resté 15 ans président de l'association des gardes chasse du Var

##### MÉDAILLE D'ARGENT

**MARTIN Robert** - Société de chasse d'Ampus

Médaille de Bronze en 2006

Membre de la société de chasse qui a pris un jeune chasseur sous sa responsabilité pour pratiquer la chasse accompagnée et devenu aujourd'hui titulaire du permis de chasser. Cette année, il l'a initié à la battue au sanglier et notamment en tant que traqueur.

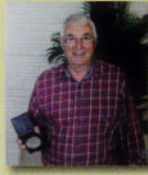
### **BLUA André** - Société de chasse de Tanneron

Médaille de Bronze en 2002

Président de la société de chasse de Tanneron de 1981 à 1986

Puis a repris la présidence en 1997 dans des circonstances difficiles, il a su, par sa clairvoyance et sa sagesse, ramener l'ordre dans la société communale.

Il a également, durant cette période, changé le nom de la société et la baptisée l'Alude, célèbre fourmi provençale que tous les chasseurs connaissent pour l'avoir peut être utilisée.



### **MILESI Alexandre** - Société de chasse de Varages

Médaille de Bronze en 2005

Président de la société de chasse de Varages depuis une quarantaine d'année (il était entré au bureau en 1970 et devenu président quelques années après)



## LE MOT DE LA FIN

### **Vincent CHERY, Directeur Départemental Adjoint DDTM et représentant Pierre SOUBELET, Préfet du Var « ... »**



**M**onsieur CHERY tient à remercier tous ceux qui s'impliquent sur la chasse. Au-delà d'un loisir, c'est une mission, avec une prise de risques, cet engagement mérite des remerciements. Pour tenir les populations, il va falloir être constants, aller plus loin.

Monsieur CHERY a remercié sincèrement également, au nom du Préfet, les lieutenants de louveterie, qui travaillent bénévolement, et tous ces acteurs qui au quotidien, assurent cette mission avec qualité, dévouement, engagement.

Comme l'a souligné Marc MEISSEL, le Préfet arrivé en octobre, est dans une posture résolument d'écoute, de compréhension, et surtout d'objectifs partagés. Sur les dossiers dont la Préfecture a la charge, opposer les anti-chasses aux pro-chasses, les anti-agrainages aux pro-agrainages, les agriculteurs aux chasseurs, c'est le passé, il faut fonctionner différemment. Comme l'a dit déjà Madame PONS, le représentant de l'Etat a exprimé le sentiment que « les choses commencent à s'apaiser, à s'améliorer. Pour cela, il faut beaucoup de dialogue, d'écoute, et des arbitrages, pas toujours évidents à accepter, qu'il faut faire passer avec beaucoup de pédagogie. Faites remonter vos données à la Fédération, tous les éléments qui permettraient de mieux apprécier votre travail quotidien, et la population notamment de sangliers sur le département. C'est déterminant pour prendre les bons choix, les bons arbitrages, et ne pas être contestables. »

Au sujet du loup, un travail a été réalisé, les « bons » résultats en terme de prélèvement ont été cités, il faut savoir que dans le cadre législatif qui devrait être maintenu, le Préfet est résolu à prolonger l'action pour contrôler les populations de loups, en faveur du pastoralisme. Les chasseurs sont des acteurs indispensables, et Monsieur CHERY a assuré de la solidarité de l'Etat sur cette action, et remercié ceux qui s'engagent sur cette route.

Les sangliers : il y a une surpopulation de sangliers, et il faut que

cette population baisse. Les chasseurs l'ont dit aussi clairement, c'est important, il faut que ce discours soit repris par chaque association, chaque société de chasse, c'est fondamental. Monsieur CHERY a préconisé : « Il faut augmenter les prélèvements, l'enjeu des trois mois de prélèvement de janvier, février, mars, constitue un axe important pour maintenir cette pression. Ce n'est pas simple, ni forcément plaisant, c'est sujet à critique, mais aujourd'hui, c'est la solution pour maintenir une action responsable et équilibrée, pour maintenir cette population, la diminuer et atteindre un niveau qui soit acceptable pour tous. »

Dans le même temps, de nouveaux outils au niveau national sont recherchés, le Préfet a adressé un courrier au Ministre de l'Ecologie, notamment sur le piégeage, pour étudier d'autres pistes pour cette forme de tâche.

Toujours dans la recherche de solutions équilibrées, des contrôles sont effectués auprès des agriculteurs bénéficiaires des indemnités, notamment sur le plan fiscal. L'effort n'est pas demandé seulement aux chasseurs dans les différentes réunions, il y a des arbitrages pas évidents, et également des comptes, et des efforts, sont demandés aux agriculteurs.

Les sociétés de chasse doivent s'engager notamment dans les zones d'agrainages. Il n'y a pas de solution simple, il faut avoir des solutions équilibrées et soupesées. L'agrainage peut être expérimenté sur certaines zones. Dans le même temps, les sociétés de chasse doivent s'engager en matière de responsabilité de la méthode de l'agrainage, en matière d'augmentation des prélèvements de sangliers en battue, et éventuellement avec la réalisation effective de battues, pour la protection des cultures dès le 1er juin, pour les points noirs, ou dès le 1er août.

Le représentant de l'Etat a insisté : « Ces engagements sont fondamentaux. Il faut que vous compreniez au niveau de chaque société de chasse, là où les prélèvements ne sont pas suffisants, l'Etat va mettre et va rechercher d'autres moyens pour prélever les sangliers. Je vous le dis avec fermeté, détermination, on est à vos côtés, on ne veut pas en venir à des méthodes qui risqueraient de casser un dialogue qu'on essaye de renouer, mais c'est une responsabilité collective. »

C'est l'équilibre économique de la Fédération, qui est en jeu. Les dégâts, il faut les payer. Si la loi décide que ce n'est plus aux chasseurs de payer, dont acte, mais ce sera bien à la société civile de payer. Il est fondamental que chaque société prenne les mesures réclamées et qui ont été débattues et validées lors du Comité départemental de janvier.

« Je pense qu'on va y arriver, que c'est possible, mais la marche est encore haute. », a estimé encore Monsieur CHERY.

Ce problème de sanglier, c'est la meilleure démonstration qu'il n'y a pas à s'inquiéter pour l'avenir de la chasse. « On a besoin de vous, et on compte sur vous. », telle a été la conclusion de cette intervention.

A l'heure où l'on parle de réchauffement climatique et de pollution nous aimerions vous sensibiliser à l'intérêt de ramasser vos cartouches et autres détritiques lors de vos sorties de chasse et balade en forêt.

Cela nous paraît d'autant plus important que nous avons été contactés par une femme de chasseur et de jeunes chasseurs qui déplore cet état de fait.

Alors messieurs et mesdames pour le bien de tous et pour nos enfants merci de faire un effort à l'avenir. Ramassez vos déchets. Merci

## SCANDALEUX ! HONTEUX !

### Réunion du 11 avril 2015 à Manosque (04)



Le samedi 11 avril 2015, une réunion, organisée en urgence par un collectif créé pour la défense de la chasse à la grive, s'est déroulée à Manosque (04) suite à l'adoption, par l'Assemblée Nationale, d'un amendement proposé par la Députée écologique Laurence ABEILLE qui, profitant de l'heure tardive et d'un nombre de députés favorables à sa cause, fit passer un texte relatif à l'interdiction de cette chasse.

Cet amendement a donc été soumis à 13 députés et a bénéficié de 8 voix pour et 5 voix contre.

#### Présentation du collectif :

Celui-ci est constitué par 3 associations qui sont l'Association d'Imitation du Chant des Oiseaux (A.I.C.O.), l'Association de Défense des Chasses Traditionnelles à la Grive (A.D.C.T.G.) et du Groupement Régional de Chasseurs Traditionnels (G.R.C.T.) sous l'égide de la Fédération Régionale des Chasseurs qui assure la coordination du collectif. L'ensemble de ces entités travaille main dans la main.

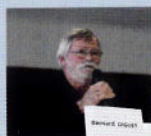


Marc ALLIONE (AICO)

C'est ainsi qu'elles ont entrepris à l'unisson d'effectuer les démarches suivantes pour tenter de faire annuler cet amendement.

#### Rappel du dossier :

- Le 27 juin 2014, le texte était présenté en commission et a reçu un avis favorable.
- Le 19 mars 2015, adoption de l'amendement lors de la 1ère lecture à l'Assemblée Nationale.



M. DIGUET

#### Suivi du dossier :

- Dès le 20 mars, un communiqué a été envoyé à tous les députés, à la presse locale, aux Fédérations Départementales, Régionales et Nationale des Chasseurs.
- Une pétition a été mise en ligne sur internet (lien disponible sur fdc83.com) à l'initiative de « Nos chasses aux migrateurs ».
- En parallèle, une pétition papier a été mise en circulation par le collectif.
- Nota Bene : On peut noter qu'il y a déjà, à ce jour, plus de 8000 signatures.

- Le 11 avril, réunion à Manosque.
- Le 12 avril, pour simplifier les démarches auprès des Sénateurs, une lettre type a été envoyée à tous les maires de notre région et aux Fédérations Départementales P.A.C.A.
- On peut souligner le soutien de régions voisines (Languedoc-Roussillon & Midi-Pyrénées entre autres) ainsi que les pays latins (Espagne, Italie) qui ont également signé les pétitions.

La prochaine étape consistera à rencontrer les membres de la commission qui se tiendra le 15 juin pour qu'ils présentent un avis défavorable auprès des Sénateurs qui tiendront leur séance plénière entre le 06 et le 10 juillet prochain.

C'est le moment où il faut tous rester mobilisés et nous vous demandons donc de signer massivement les pétitions d'ici la fin du mois de mai et de continuer la lutte ensuite car le combat ne s'arrêtera pas en juin.



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU VAR  
Place Georges Clémenceau - 21 rue de Tielt - 83170 BRIGNOLES

## 2016, année d'élections de vos administrateurs

### Votez avec la validation du permis

en nous retournant la procuration complétée pour la société de chasse de votre choix

#### C'est simple, si vous le souhaitez,

vous n'avez qu'à remplir le pouvoir ci-dessous, y indiquer la société de chasse de votre choix, le signer et nous le retourner avec votre demande de validation. La Fédération collera votre timbre-vote lorsqu'elle éditera votre validation et transmettra votre pouvoir à la société choisie.

#### POUVOIR DE REPRESENTATION 2015-2016

Je soussigné (Nom & Prénom) :

Demeurant (Commune) :

Donne pouvoir à :

(\*) Monsieur le Président de la société de chasse de :  
ou à son représentant dûment habilité à cet effet.

ou (\*) Monsieur

Pour me représenter à l'assemblée générale ordinaire statutaire de la FDC83 qui se tiendra en 2016 ainsi qu'à toutes les assemblées générales extraordinaires de la FDC83 qui pourraient avoir lieu au cours de l'année cynégétique 2015/2016, et prendre part, en mes lieux et place, aux votes intervenant dans le cadre de ces assemblées.

Fait à ..... Le ..... SIGNATURE :

(\*) rayer la mention inutile



## ARRETES 2015 - 2016

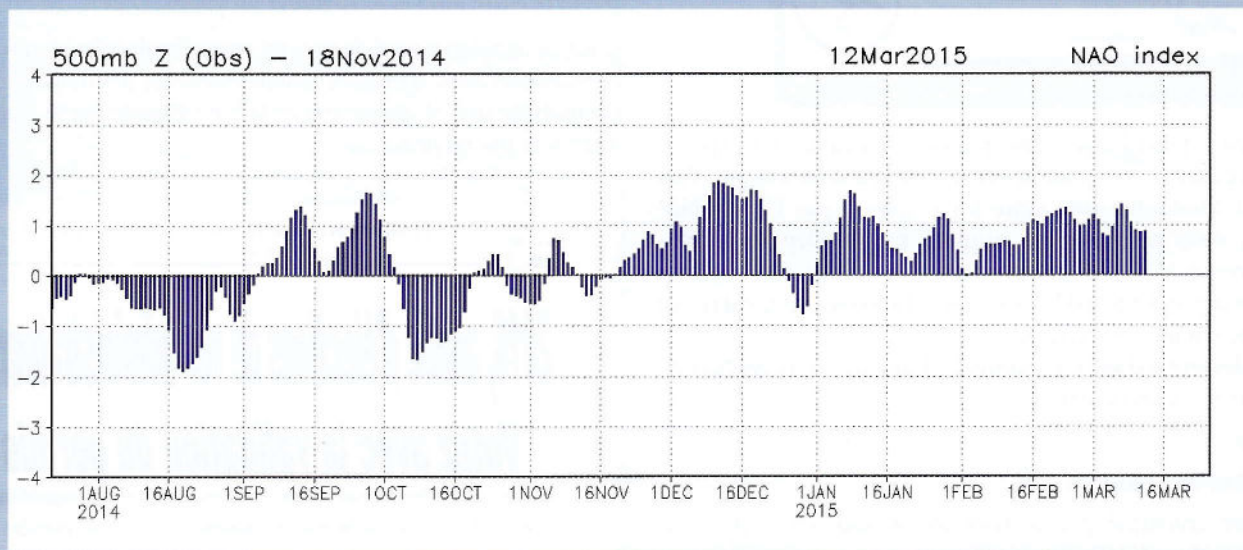
Les arrêtés n'étant pas encore sortis au moment du bouclage du magazine, nous vous invitons à venir les consulter sur le site internet de la

F.D.C.V. [www.fdc83.com](http://www.fdc83.com)

## Étude de l'âge-ratio à partir de la lecture des ailes des grives mauvis et musicienne

### BILAN 2014-2015

Cette année aura été une année relativement correcte sur le plan des prélèvements pour la plupart des espèces de grives, malgré une météo quelque peu défaillante chez nous (beaucoup de vent et de jours de pluie), mais une NAO bien meilleure pour la migration surtout en début de saison.



Voilà le bilan des observations faites par un nombre de chasseurs relativement stable dans le Var, mais en augmentation sensible dans les régions ce qui est encourageant, avec notamment cette année nos amis tendeurs des Ardennes qui ont apporté leur écot à notre étude.

Bilan grive musicienne dans le Var :

Zones	Nb communes	Nb chasseurs	Adultes	Jeunes	Indéterminés	Ratio
Haut-Var	8	10	255	455	7	1.78
Centre-Var	8	10	393	806	26	2.05
Zone littorale	6	7	362	604	32	1.67
Total	22	27	1010	1865	65	1.85

Total prélèvements : 2940

Type de chasse : Poste fixe/Volée/Cul Levé

Moyenne/chasseur : 109

âge-ratio : 1.85

Pour les régions :

Départements	Nb communes	Nb chasseurs	Adultes	Jeunes	Indéterminés	Ratio
ALPES DE HTE PCE	1	1	85	113	7	1.33
ARDENNES	1	10	168	207	21	1.23
AUDE	2	3	107	179	0	1.67
B-D-RHÔNE	15	33	1294	1929	130	1.49
GARD	1	1	1	8	0	8.00



HÉRAULT	1	1	40	60	0	1.50
GIRONDE	1	1	12	34	0	2.83
LOT-ET-GARONNE	2	1	3	12	0	4.00
VAR	22	27	1010	1865	65	1.85
VAUCLUSE	2	2	29	65	1	2.24
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>80</b>	<b>2749</b>	<b>4472</b>	<b>224</b>	<b>1.63</b>

Total prélèvements : 7445

Type de chasse : Poste fixe/Volée/Cul levé/Tenderie

Moyenne/chasseur : 93

âge-ratio : 1.63

Bilan grive mauvis dans le Var :

Zones	Nb communes	Nb chasseurs	Adultes	Jeunes	Indéterminés	Ratio
<b>Haut-Var</b>	9	13	246	344	12	1.40
<b>Centre-Var</b>	5	5	71	78	5	1.10
<b>Zone littorale</b>	2	2	44	59	5	1.34
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>20</b>	<b>361</b>	<b>481</b>	<b>22</b>	<b>1.33</b>

Total prélèvements : 864

Type de chasse : Poste fixe/Volée

Moyenne par chasseur : 43

âge-ratio : 1.33

Pour les régions :

Départements	Nb communes	Nb chasseurs	Adultes	Jeunes	Indéterminés	Ratio
<b>Ardennes</b>	1	7	75	134	1	1.79
<b>Aude</b>	1	1	0	3	0	
<b>B-d-Rhône</b>	10	28	361	466	23	1.29
<b>Var</b>	16	20	361	481	22	1.33
<b>Vaucluse</b>	1	1	16	25	3	1.56
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>57</b>	<b>813</b>	<b>1109</b>	<b>49</b>	<b>1.36</b>

Total prélèvements : 1971

Type de chasse : Poste fixe/Volée/Tenderie

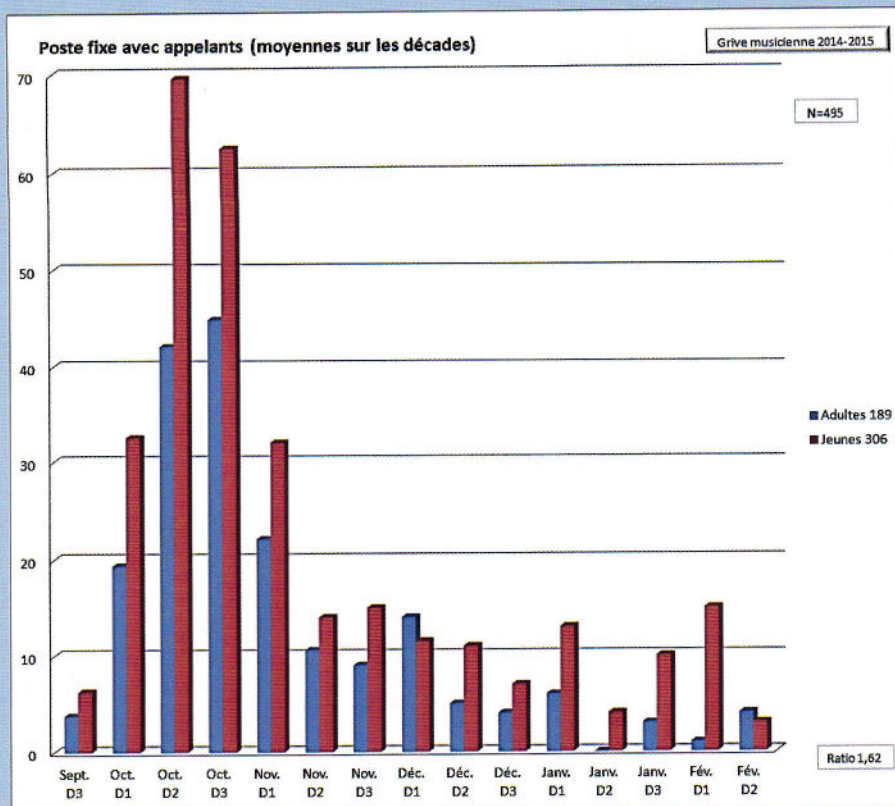
Moyenne/chasseur : 35

âge-ratio : 1.36

## MISE EN GARDE

Nous attirons votre attention sur la prise de vidéos, de photos lors de sorties de chasse et l'utilisation que vous en faites. Sachez que selon le support de diffusion utilisé, **celles-ci peuvent desservir, votre et notre passion, la chasse.**

**Merci donc, amis chasseurs, d'y faire attention.**



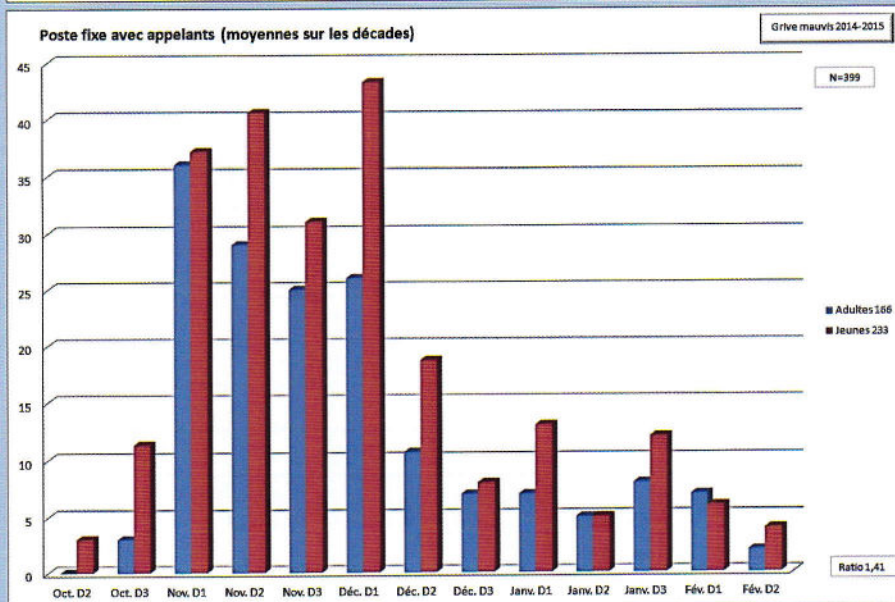
Bilans sur un type de chasse :

La chasse au poste fixe étant ancrée dans la tradition régionale, il nous a paru intéressant d'observer les moyennes de prélèvements dans ce type de chasse, ces moyennes étant calculées sur les décades pondérées par le nombre de pratiquants.

Ces graphiques nous permettent de situer sur quelle période nous avons pu constater les pics de fréquentation. Pour mémoire il est bon de rappeler qu'en aucun cas le ratio trouvé permet de déterminer le succès ou non de la reproduction et donc l'état de conservation de l'espèce concernée. D'autres facteurs et éléments sont nécessaires pour avoir une idée précise sur ce sujet. C'est donc un indice cynégétique de prélèvement relatif à un mode de chasse pratiqué dans une zone géographique déterminée, pour une année donnée.

Si vous souhaitez avoir tous les détails des observations et les résultats des années précédentes, rendez-vous sur le site de l'AICO : <http://www.aico-oiseaux.com/> Nous tenons à remercier ceux qui ont participé, même modestement, à cette étude en espérant que nous soyons plus nombreux l'an prochain et que les observateurs d'autres régions nous rejoindront, donnant ainsi plus de poids à notre travail.

Jean-Paul Florentino  
Secrétaire de l'AICO



## PROPRETÉ

A l'heure où l'on parle de réchauffement climatique et de pollution nous aimerions vous sensibiliser à l'intérêt de ramasser vos cartouches et autres détritiques lors de vos sorties de chasse et balade en forêt.

Cela nous paraît d'autant plus important que nous avons été contactés par une femme de chasseur et de jeunes chasseurs qui déplorent cet état de fait.

Alors Mesdames et Messieurs, pour le bien être de tous et pour nos enfants merci de faire un effort à l'avenir. Ramassez vos déchets. Merci

## TIR D'ÉTÉ DU CHEVREUIL ( BROCARD)

En 2014, beaucoup de chasseurs varois ont eu la possibilité de chasser à l'approche ou à l'affût les Chevreuils mâles ou Brocards du 1er juin jusqu'au vendredi précédent l'ouverture générale.

L'approche ou l'affût ne s'improvisent pas. Tellement bien que ça en devient une chasse de spécialiste ? Pas si sûr ! Une connaissance élémentaire du gibier, une simple carabine bien réglée et un bon sens de l'observation doivent suffire.

Le cycle journalier du chevreuil présente 6 à 12 phases d'activités dont deux particulièrement marquées au lever du jour et à la tombée de la nuit.

Son ouïe est extrêmement développée : ses pavillons auditifs sont 2 fois plus grands que les nôtres et l'orientation sélective de ses oreilles lui permet de déceler et d'isoler efficacement le moindre bruit suspect. Son odorat, 100 fois plus développé que le nôtre lui permet de nous repérer à plus de 200m. Sa vue qui peut passer pour son sens le moins performant, et qui ne lui donne pas la possibilité de vraiment discerner à courte distance, lui permet de détecter le moindre mouvement dans un rayon de 310° ! Même s'il ne verra pas une casquette fluo orange, il restera par ailleurs très sensible aux contrastes. Fort de ces enseignements, le chasseur doit donc être toujours à bon vent, être le plus discret possible en surveillant le bruit qu'il fait et en s'assurant que sa silhouette reste difficile à discerner (tenue, déplacement en utilisant le terrain).



Le domaine vital d'un brocard dépasse rarement les 100 ha à l'intérieur desquels il défend un domaine territorial (5 à 40ha). Il « réserve » cette partie de son territoire de la fraye des velours jusqu'après le rut en interdisant l'accès aux autres mâles. Le domaine territorial est délimité à l'aide de signaux visuels et olfactifs (frottis et grattis autrement

appelés les régalis). Tout chasseur averti saura les reconnaître.

Le pic du rut se situant du 15 juillet au 15 août et compte tenu des fortes chaleurs que nous pouvons parfois rencontrer à cette période de l'année, les approches du matin sont souvent les plus propices. Il n'y a cependant pas de règles précises, un bon orage en fin de journée incitera les animaux à sortir...

Dernier détail, la plupart des tirs se faisant à des distances supérieures à 50 mètres, la carabine doit être parfaitement réglée. Une vérification au stand est fortement recommandée. Après le tir, si l'animal n'est pas cloué sur place, il faut attendre une dizaine de minute avant de se rendre à l'impact (anschuss) et si l'animal n'est pas immédiatement retrouvé faire appel à un conducteur de chien de sang évidemment...

Malgré la baisse de certaines populations notamment proches des « zones de présence permanente » du loup, il est souhaitable que les sociétés de chasse permettent à leurs membres de pratiquer cette chasse, à ceux qui le souhaitent. D'autant que les chasseurs présents à cette période de l'année sur le terrain ont la possibilité de réguler les renards. Le Chevreuil est un animal magnifique qui mérite évidemment cette chasse sélective qu'est le tir d'été. Rendez-vous en juin ?

R.C

Pour les chasseurs qui seraient intéressé contacter : [arnoulge@wanadoo.fr](mailto:arnoulge@wanadoo.fr) ou [max.marras@orange.fr](mailto:max.marras@orange.fr)

### CONDUCTEURS DE CHIEN AGREES PAR L'U.N.U.C.R.

NOM	PRENOM	COMMUNE	TEL DOMICILE	PORTABLE
BONACORSI	MICHEL	FOX AMPHOUX	04 94 80 75 46	06 03 03 37 30
CREUSY	YVES	FLASSANS SUR ISOLE		06 84 75 83 45
CRUSSON	PHILIPPE	DRAGUIGNAN		06 87 66 20 61
DESTOMBES	MICHEL	SAINT CYR SUR MER	04 94 32 02 81	06 85 56 84 62
FAURE	MATHIEU	SEILLONS DOURCE D'ARGENS		06 03 67 62 59
FRONSACQ	STEPHANE	LA SEYNE SUR MER	04 94 74 82 76	06 75 14 33 55
PARDINI	PIERRE	LA CADIERE D'AZUR		06 16 56 49 32
ORDINI	PHILIPPE	SOLLIES VILLE		06 79 04 57 58
POLI	GILLES	CUERS		06 88 08 68 55
ROMOLACCI	HENRI	VINON		06 16 25 42 45
<u>DELEGUE DEPARTEMENTAL :</u> BRIATORE	JEAN LOUIS	CARCES	04 94 04 34 24	06 26 31 85 15

## BELLE SAISON DE CHASSE À LA CADIÈRE D'AZUR

Une excellente saison de chasse 2014/2015 pour l'équipe d'Antonio CORLETTO, Chef de Battue et Président de la Société de chasse « l'Azur ».

Une moyenne de quinze postiers et trois meneurs de chiens. Les chiens : trois griffons vendéens, griffons du pays et Briquets de Provence. Une belle meute bien créancée au sanglier.



Cette année, nous avons remarqué, une diminution d'entre 30 et 35 % de la population des sangliers, par rapport à l'an dernier.

Nous avons tout de même tiré 55 sangliers d'une moyenne de 50 Kg sur une superficie de 500 Ha.

Nous avons tiré plus de solitaires que l'année passée. Certains dépassaient les 110 Kg comme celui-ci, chassé par Carmelo TARPEA.

Carmelo qui a tiré un beau Solitaire, une belle bête bien armée !

Cette année, nous avons installé une quinzaine de miradors pour être plus en sécurité. Je profite au nom des membres de la battue pour remercier les propriétaires des terrains de nous laisser installer les miradors.

Celui-ci que j'ai tiré en septembre de 75 Kg, dans un endroit où la végétation est de plus en plus ferme au Pignatel.

Angel ALVAREZ

## CONCOURS DU GRIFFON NIVERNAIS À COGOLIN

Lors d'un superbe week end de Janvier avec beau temps s'est déroulé le concours de chiens courants, du griffon Nivernais à Cogolin.

Le but de ces concours en dehors du plaisir de journées conviviales entre amis et nos animaux est de sélectionner les meilleurs chiens pour améliorer les races.

La sélection se fait sur deux critères la beauté et leur aptitude au travail.

En première place la meute tenue par Monsieur Franck VERNIER de la Haute Saône (70) a donné un superbe spectacle. Notamment lorsque le sanglier passa dans une petite percée d'un grillage et que l'ensemble de la meute essaya d'y pénétrer en même temps.

A la deuxième place, la meute de Messieurs Lionel TESTUD et Hervé LAPIERRE de l'Ardèche (07) et du Cantal (15) ont fait une chasse très construite.

Et enfin en troisième place nous avons la meute de Monsieur Jean-François NARDOT de Limoges (87). Nous espérons que sa chienne blessée va mieux.

Le meilleur chien et le meilleur jeune chien est IOWA 162 points Certificat d'Aptitude au Championnat de Travail (CACT) de Monsieur TESTUD et la meilleur Femelle est Gittane avec 162 points CACT de Mr VERNIER.

Nous insistons sur le fait que chez les chasseurs le bien être des chiens est essentiel. C'est pourquoi nous espérons que les chiens blessés et notamment ceux de Monsieur Olivier GAUTHIER, retrouveront très vite une excellente santé.



### ATTENTION RAPPEL

#### POUR POUVOIR CHASSER IL VOUS FAUT :

- Le permis de chasser
- Valider votre permis pour la saison
- Prendre une assurance

Et ne pas omettre de prendre la carte de société (droit de chasse) sur le secteur de chasse souhaité. Attention ceci est obligatoire  
Un défaut de droit de chasse peut amener à une forte amende ou à un retrait de permis.

## FINALE GASTON PHOEBUS 2015

Le Club Gaston Phoebus organise chaque année des épreuves de sélection qui permettent de qualifier deux concurrents par l'épreuve afin de participer à la finale Gaston Phoebus qui a lieu tous les deux ans. Cette année, la finale Gaston Phoebus s'est déroulée à Aix-Lafayette (Puy de Dôme) et organisée par la famille RODDE. Le Trophée offert par la société DANICY a été remporté par la meute de Messieurs Bernard CAL et Marc ALBINELLI du VAR, qui s'était sélectionnée à Vers-Sur-Méouge (organisée par Mathieu Nicolas). Le Club Gaston Phoebus est une association qui défend l'intérêt et qui contribue à l'amélioration de la race Ariégeoise.

"Marc ALBINELLI et Bernard CAL ont découpé à 7h50 au lieudit «L'Hopital» 8 ariégeois d'un bon modèle. Dès le découplé, les chiens quêtent très sagement sans aucune connaissance. A 8h15, les chiens ont connaissance d'une voie qu'ils vont travailler avec beaucoup d'application au départ. Plusieurs défauts se produisent, toujours bien relevés par l'ensemble de la meute. On remarque un animal qui prend beaucoup les chemins, ce qui rend la chasse difficile et qui ne permet pas de mettre du train. Le lièvre est difficilement chassé jusqu'à la fin du temps impartit.



On a pu apprécier « Electra » qui a souvent relevé sur les chemins et une conduite très sobre."



### SANGLIER ALBINOS !!!!

Un sanglier mâle blanc de 42 kg a été prélevé par balle de type « breneke » à 20 bons mètres par un chasseur dans la forêt de Ste-Anastasio sur Issole courant février 2015.



**Fédération Nationale des Chasseurs (F.N.C)**

Tel : 01.41.09.65.10  
site : [www.chasseurdefrance.com](http://www.chasseurdefrance.com)

**Office National des Forêts (ONF)**  
Tél. : 04 98 01 32 50  
Site : [www.onf.fr](http://www.onf.fr)

**Fédération des Gardes Particuliers du Var,**  
Gérard BERNARD : 06 88 97 69 64  
Email : [gerard.fgpv83@gmail.com](mailto:gerard.fgpv83@gmail.com)

**Association des piégeurs du Var, (A.P.A.V)**  
Gilles VERRET : 06 18 96 45 10  
Email : [gilles.verret@gmail.com](mailto:gilles.verret@gmail.com)

### INFORMATIONS UTILES

**Office National de la chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)**  
Tel : 04.94.68.76.59

**AICO :**  
Tel : 06.27.68.54.46  
Site : [www.aico-oiseaux.com](http://www.aico-oiseaux.com)

**AICO :**  
Tel : 06.27.68.54.46  
Site : [www.aico-oiseaux.com](http://www.aico-oiseaux.com)

**Association Varoises de Chasse Maritime**  
Lionel QUENO : 06 03 83 28 56

**Portail de l'administration française :**  
[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

**DDTM - Toulon**  
04 94 46 83 83

## 32<sup>ème</sup> CHAMPIONNAT OFFICIEL D'IMITATION DU CHANT DES OISEAUX

PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR

### CALENDRIER DES CONCOURS 2015

ENTREE GRATUITE

Dimanche 12 Avril 2015 Salle des Fêtes 83340 CABASSE	9h30	Samedi 11 Avril 2015 Exposition-Exhibition dans le cadre du 30 <sup>ème</sup> anniversaire de la société de chasse 83340 CABASSE
Dimanche 10 Mai 2015 Cercle Philharmonique 83360 SAINT-MAXIMIN	9h30	Vendredi 8 Mai 2015 Exposition-Exhibition dans le cadre de la Foire aux bestiaux - Hameau de Beaudinaud 13400 AUBAGNE
Jeu 14 Mai 2015 17 Place des Héros - Club des Séniors 13013 CHATEAU-GOMBERT	9h00	Dimanche 7 Juin Exposition-Exhibition dans le cadre de la Fête de la Chasse 13780 CUGES LES PINS
Dimanche 14 Juin 2015 Le Cours 13360 LASCOURS	9h30	Mardi 14 Juillet 2015 Exposition-Exhibition dans le cadre de la Foire à l'Herboristerie 04230 SAINT-ETIENNE LES ORGUES
Dimanche 26 Juillet 2015 Base de Loisirs - Foire aux chiens 83560 LA VERDIERE	9h30	Dimanche 2 Août 2015 Exposition-Exhibition dans le cadre de la Fête de la Chasse 83670 SARRIOLS
Samedi 1er Août 2015 Ball-trap de Signes 83870 SIGNES	17h30	Dimanche 25 Octobre 2015 Exposition-Exhibition dans le cadre de Ruralia 13420 GEMENOS

FINALE 2015 Dimanche 4 Septembre 9h00  
Salle de la Falquette 83170 ST CYR SUR MER

XVIII<sup>ème</sup> CONCOURS INTERNATIONAL  
Samedi 26 Avril 2015  
Benigamin - ESPAGNE

Vu:  
Monsieur Philippe BARTHELEMY  
Maire de St Cyr sur MER  
Pour tout renseignement :  
Marc ALLIGNE  
Président de l'A.I.C.O.  
06 27 68 54 46



WWW.AICO-OISEAUX.COM

## Fête de la Chasse

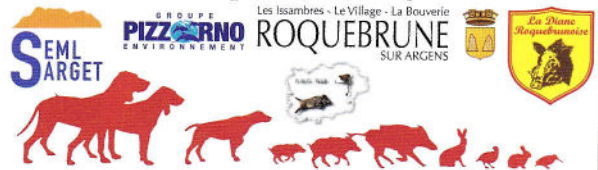
Animations, expositions, fauconnerie,  
démonstration de chiens d'arrêt,  
ball-trap laser, tir à l'arc...

### DIMANCHE 14 JUIN

## Au Village de Roquebrune-sur-Argens

Organisée par l'Association la Diane Roquebrunoise  
avec le soutien de la Municipalité

www.diane-roquebrunoise.jimdo.com



GAME FAIR : Pour les porteurs de permis de chasser validés dans le Var pour la saison 2014-2015, nous avons un nombre limité d'entrée gratuites disponible à la fédération.

INFO  
ÉLEVEURS

## OLLIÈRES

Dimanche 5 juillet 2015  
au domaine «Les Terres de Saint-Hilaire»

## 50<sup>e</sup> FÊTE DU CHIEN et 30<sup>e</sup> foire artisanale, de 9h à 17h



GRAND CONCOURS  
DE CHIENS  
Toutes les races  
présentées  
seront primées !



CONCOURS :  
L'ENFANT ET LE  
CHIEN organisé par la  
société ORIAC  
Route de Riols - 83 119 Quevaux - 04 92 44 28 40  
www.oriac.fr

www.terresdesaint-hilaire.com

Route de Riols - 03 - 83470 OLLIÈRES  
Route départementale n°3 Sortie autoroute St Maximin  
Direction Riols, 2km après Ollières

INSCRIPTION GRATUITE ET  
OBLIGATOIRE  
(Jusqu'au 26 juin inclus)

Renseignements pour la participation  
à la foire : 04 94 78 02 33  
Comité des fêtes - Mairie d'Ollières

Vaccination et tatouage obligatoires pour les chiens des éleveurs et des visiteurs  
(CARNET DE SANTÉ OBLIGATOIRE - Arrêté Préfectoral août 2004)

Comme chaque année, les éleveurs et visiteurs sont priés de se conformer à la loi du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et au  
désert n°99-1164 du 23 décembre 1999, les articles 211-3 à 211-6 du code rural. Les chiens de première catégorie ne seront pas admis sur  
le champ de foire. Les chiens de deuxième catégorie seront acceptés et tenus en laisse. Les propriétaires sont responsables de leurs chiens.  
Se munir de permis pour les chiens de laisses et colliers pour chiens. Certificat de vaccination antirabique obligatoire pour les chiens les  
intéressés et à l'abandon. Aucun hébergement ne sera pratiqué le jour de la foire aux chiens.

Avec la participation de l'AFACCC 83



# LA VERDIERE

## Dimanche 26 JUILLET

# 46<sup>e</sup> FÊTE DU CHIEN

AVEC LA PARTICIPATION DES AFACCC DE LA REGION PACA  
EXPOSITION DE CHIENS DE MEUTES - PLUS DE 1800 CHIENS DE TOUTES RACES

PRESENTATION DE LA FAUCONNERIE DE L'EQUIPAGE C. D'ARCUSSIA

Entrée se  
PARKING GRATUIT

8 h OUVERTURE DU PARC DE FOIRE

9h 30 Concours d'imitation du chant des oiseaux  
9h 30 Inscriptions pour le concours de beauté  
(visiteurs/Éleveurs)

- Démonstration de chiens de troupeau (E. DURST)
- Démonstration de palombes élevées (J. ROULANCE)
- Démonstration de chien truffier (J. N. PUCHE)
- Démonstration de chiens d'arrêt sur gibier vivant (Jean PHAN VAN et J. DE CARMO)
- Concours de beauté
- Le chien et l'enfant

18 h Remise des Coupes

19 h Apéritif de clôture

Renseignements : CANO Francis Tél : 04.94.04.10.79 - Port. 06.23.90.18.68

VACCINATION ET TATOUAGE OBLIGATOIRES POUR LES CHIENS  
DES ÉLEVEURS ET DES VISITEURS  
(CARNET DE SANTÉ OBLIGATOIRE - Arrêté Préfectoral août 2004)



Les propriétaires sont seuls responsables de leurs chiens. Se munir de permis pour les chiens et de laisses et colliers pour chiens.  
Certificat de vaccination antirabique obligatoire départements breckels et à l'étranger. En aucun cas le Comité organisateur de la fête chiens ne pourra être  
Comme chaque année, les éleveurs sont priés de se conformer au décret du 23/12/1975 et celui du 23/01/1979 (ball-trap et vaccinations obligatoires). En vue du projet de  
la loi n° 99-1164 du 23 décembre 1999, les chiens de première catégorie ne seront pas admis sur le champ de foire. Les chiens de deuxième catégorie seront acceptés et tenus en laisse. Les propriétaires sont responsables de leurs chiens.  
Certificat de vaccination antirabique obligatoire pour les chiens les intéressés et à l'abandon. Aucun hébergement ne sera pratiqué le jour de la foire aux chiens.

PRIERE DE NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

## PETITES ANNONCES

Lapins de Garenne pure souche repris en parc sur herbe  
Qualité extra repeuplement adaptation garantie  
Livraisons France entière.  
Documentation sur demande au 06 82 28 12 19  
Et sur notre site : [www.elevagedeschataigniers.fr](http://www.elevagedeschataigniers.fr)

83 Domaine puits de Rians actions à partir de 1 000 €  
Petit gibier Sédentaire Sauvage + 3 Lâchers par semaine +  
Migrateurs Bécasses et Grives + Chevreuils + Sangliers  
Grand rendez-vous aménagé /  
Chasse Entretien et gardée à l'année / Places limitées  
Permis 13 Valable / Tél. : 06 09 68 16 16

Cherche actionnaires petit gibiers  
Sur le territoire du Domaine St Jean d'one  
Surface de 309 hectares  
Contact : Mr PAOLETTI Gérard (Le président)  
Au 06 23 80 15 64

Domaine la Villonne, Saint Maximin, Var, chasse à la journée,  
demi-journée sur le territoire clôturé et plat, faisans, perdreaux,  
de l'ouverture à la fermeture générale, fusils limités, entraînement  
des chiens en intersaison, avantages pour groupes et CE,  
Abonnement saison Tél. : 06 09 44 48 50

Battue d'Ollières,  
cherche actionnaires pour la saison 2015 - 2016,  
battues tous les week-end et fériés, sur 2 000 ha environ.  
Bonne ambiance, contact Barthelemy Jacky 06 15 09 11 45  
(pas sérieux s'abstenir).

Signes - A vendre, au pied de la Saint Baume, sur une  
superficie d'environ 22 ha de bois et de champs, une bâtisse  
mitoyenne d'un côté, comprenant:  
Au RDC : 1 T2 d'environ  
45 m<sup>2</sup> + 1 studio + cave  
Au 1er étage : 2 T2 de 40 et  
42 m<sup>2</sup>  
Idéal chasse ou chevaux ou  
amoureux de la nature.  
Le tout pour 730 000 Euros



Grande remorque neuve.  
Entièrement en aluminium avec toit isolé 3 cm. pouvant porter  
8 chiens ou plus suivant la taille. 4 logettes de 850x460 h 700.  
Plancher amovible pour faciliter le nettoyage.  
Grand coffre à deux compartiments sur l'avant. Frein à Main.  
Longueur total : 2.8ml. Largeur totale : 1.6ml.  
Caisse L. 1.800 ml x l. 1.000 ml x H. 0,800 ml.  
Poids à vide env. 250 Kg. = + ou - 500 kg. env. charge.  
Prix..... 1400 € à débattre.  
Si intéressé me contacter au 06 76 10 15 83

Guide de chasse avec chiens,  
continentaux, britannique et retriever.  
Propose sortie à la journée - Sur réservation - Secteur Var.  
Pour plus de renseignements tél. : 06 34 55 29 92  
Dresseur professionnel - Siret 534 359 294 000 12

## BARJOLS DIMANCHE 2 AOÛT 2015 23<sup>ème</sup> FÊTE DU CHIEN

REGIONALE DU PORCELAINE

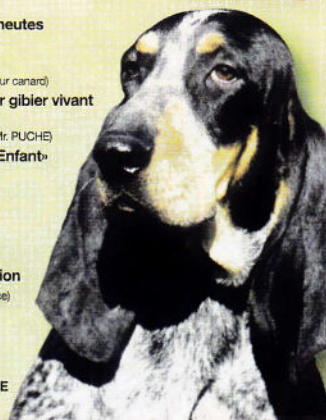
sur l'ancien stade (Parc de Loisirs)  
avec la participation des AFACCC de la région PACA

ENTRÉE 2€  
GRATUIT  
pour les moins de 12 ans

- Exposition et défilés de chiens de meutes
- Démonstration de chasse à courre avec l'équipage de la vallée du Verdon
- Démonstration de chien de travail (sur canard)
- Démonstration de chiens d'arrêt sur gibier vivant (Mr. CARTIN Hervé et de Mr. DELPIA Robert)
- Démonstration de chiens truffiers (Mr. PUCHE)
- Concours de beauté «Le Chien et l'Enfant»
- Pêche à la truite pour les enfants
- Ballades à dos d'âne
- Participation de l'association départementale des chasseurs de grands gibiers et de l'UNUCR
- Association Française de mensuration de trophées (cotation toute la journée sur place)

RESTAURATION / BUVETTE  
SANDWICHES SUR PLACE

AÏOLI 15€ INSCRIPTION SUR PLACE  
(Fromage / Dessert / Vin compris)



Renseignements pour la participation à la fête du chien : Mr GERVASONI Daniel - Tél : 06 22 31 38 21



VOUS FAITES DES PHOTOS DE CHASSE,  
DE VOS TROPHÉES OU GIBIERS ?  
VOUS ORGANISEZ DIVERS ÉVÉNEMENTS

\*\*\*

CONFIEZ-LES NOUS POUR PARUTION  
POUR LE SITE INTERNET  
[www.fdc83.com](http://www.fdc83.com)

ENVOYEZ-LES À : [mag@fdc83.com](mailto:mag@fdc83.com)

FORFAIT ANNONCE SIMPLE : 15 €

FORFAIT ANNONCE AVEC UNE IMAGE : 30 €

FORFAIT ANNONCE ENCADRÉE : 50 €

FORFAIT ANNONCE ENCADRÉE

AVEC UNE IMAGE : 80 €

LES PETITES ANNONCES NON COMMERCIALES  
(VOLS, DISPARITIONS, DONNÉS) SONT GRATUITES

LAMOTTE BEUVRON - SOLOGNE

# Game Fair

EN  
LOIR-ET-CHER

VENDREDI SAMEDI DIMANCHE  
19-20-21  
JUIN 2015

*La référence des passionnés!*



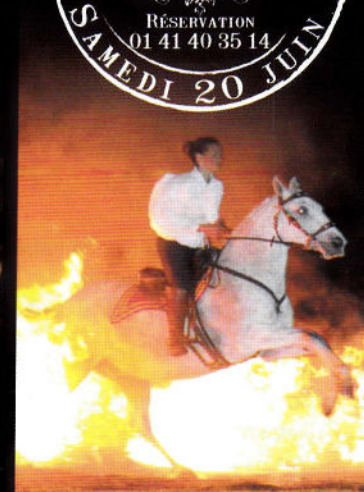
## LE PLUS GRAND SALON DE LA CHASSE

Armes - Munitions - Optiques - Chiens - Taxidermie - Voyages - Vêtements - Coutellerie - Chasse à l'arc - Pêche - Aménagement du territoire - Automobiles

### Lamotte Beuvron - Sologne



**Exceptionnel ! Rassemblement de 6000 chiens**  
Courants et terriers pour toutes les chasses



Photos : Focilia, Gisèle, Boreale, www.ovidemam.com, M. Breuer



[www.gamefair.fr](http://www.gamefair.fr)



Larivière Organisation - 12, rue Mozart - 92587 Clichy cedex - Tél. : 00 33 (0) 1 41 40 31 28 - [gamefair@editions-lariviere.fr](mailto:gamefair@editions-lariviere.fr)

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.